

Londres rend sa liberté à Pinochet

● Le ministre de l'intérieur britannique estime qu'Augusto Pinochet n'est pas, pour raisons de santé, « en état d'être jugé » ● Sauf rebondissement, l'ancien dictateur chilien échapperait ainsi à la justice internationale ● Les Chiliens élisent dimanche leur nouveau président

LE MINISTRE britannique de l'intérieur, Jack Straw, s'est déclaré « enclin » à relâcher l'ancien dictateur chilien, Augusto Pinochet, pour raisons de santé, mardi 11 janvier dans la soirée. « Ce dernier n'est actuellement pas en état d'être jugé et aucun changement ne peut être attendu à cet égard », affirme le communiqué officiel, après un examen médical. M. Straw estime qu'« il ne sert rien de poursuivre les procédures d'extradition en cours ». Cette annonce a fait l'effet d'une bombe dans la capitale chilienne, à cinq jours du second tour de l'élection présidentielle. Partisans et adversaires de l'ancien dictateur, qui dirigea le Chili de 1973 à 1990, ont accueilli le communiqué britannique par des cris de joie ou d'indignation, tandis que le gouvernement chilien exprimait sa satisfaction. Le dirigeant socialiste, Ricardo Lagos, et celui de la droite, Joaquín Lavín, se sont également félicités de cette décision. Ils ont tous deux déclaré que le général Pinochet devait soit être jugé, soit

Sid Ahmed Rezala n'échappe pas à la justice



se soumettre aux procédures judiciaires engagées contre lui, à son retour au Chili.

Amnesty International et Human Rights Watch ont pris acte de la décision de Londres et reconnu que si l'ancien dictateur devait effectivement être considéré comme incapable d'assister à son procès, « cela ne servirait pas la justice ». Jack Straw a annoncé qu'il se donnait sept jours pour faire connaître sa décision finale. Il va maintenant engager des consultations diplomatiques avec les pays qui ont, eux aussi, réclamé l'extradition du général Pinochet. A Madrid, on se dit prêt à respecter la décision du gouvernement britannique. A Paris, un conseiller du garde des sceaux indiquait, mercredi matin : « Si on nous demande notre avis, nous maintiendrons notre demande d'extradition et, a priori, nous ne sommes pas favorables à une remise en liberté. »

Lire pages 2 et 3
et notre éditorial page 14

Tempêtes : le plan Jospin

AVANT, APRÈS la tempête. Avant, après la marée noire. Photos à l'appui, *Le Monde* montre l'ampleur du désastre. Ces catastrophes obligent les responsables de la météo, des forêts, de l'EDF, à repenser la prévention et la gestion des risques. Lionel Jospin devait annoncer, mercredi 12 janvier, un plan de reconstruction.

Lire p. 11, 22 et notre supplément

Sid Ahmed Rezala, fin de traque

SID AHMED REZALA, suspecté d'avoir assassiné trois jeunes femmes, dont deux dans des trains, a été interpellé, mardi 11 janvier, près de Lisbonne. La justice portugaise dispose de quarante jours pour se prononcer sur son extradition. Notre envoyé spécial, Eric Inciyan, raconte comment il a été repéré grâce aux coups de téléphone qu'il passait depuis une cabine publique. Notre correspondant à Marseille, Luc Leroux, raconte l'itinéraire de ce jeune homme issu d'une famille venue d'Algérie en 1994, bien intégré, qu'inquiétaient les méfaits de ce fils atypique, condamné plusieurs fois pour vol, coups et blessures, viol. Témoins et psychiatres décrivent sa personnalité.

Lire page 9

Justice : le RPR dit « non »



MICHÈLE ALLIOT-MARIE

SA PRÉSIDENTE a choisi : le RPR dira « non » à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, et donc à celle de la justice, soumise le 24 janvier au Parlement réuni en Congrès. « Le responsable, c'est le gouvernement », déclare Michèle Alliot-Marie au *Monde*.

Lire page 6

Laurent Fabius est tenté par une haute fonction internationale

QUITTER le « perchoir » de l'Assemblée nationale et se retirer sur l'Aventin pour exercer une haute fonction internationale ? Laurent Fabius s'interroge. Dix mois après son acquittement, le 9 mars 1999, dans le procès du sang contaminé, l'ancien premier ministre a réactivé son courant, mais il a peut-être épuisé les charmes d'une présidence qu'il avait déjà exercée de 1988 à 1992, avant de la retrouver en juin 1997. A cinquante-trois ans, M. Fabius n'a guère envie de chausser les bottes de Jacques Chaban-Delmas, qui a occupé pendant seize ans la présidence de l'Assemblée nationale. Théoriquement, les interrogations du maire de Grand-Quevilly portent principalement sur l'échéance de 2002 : que ferait-il si l'autre héritier de François Mitterrand, Lionel Jospin, était élu à la présidence de la République ? Rempiler à l'Hôtel de Lassay ? Revenir au gouvernement ? Reprendre le Parti socialiste si François Hollande est appelé à d'autres missions ?

La tentation de s'évader de la scène politique française, ne serait-ce que quelques années, saisit donc M. Fabius. Pourtant son cabinet dément avec énergie toute démission.

Celle-ci aurait l'inconvénient de provoquer une élection législative partielle et, surtout, obligerait le premier ministre à chercher un nouveau président de l'Assemblée nationale. « Je ne vois pas l'intérêt qu'il aurait à sortir du champ », confie un ministre proche de M. Jospin, étonné de l'aubaine que représenterait, pour le chef du gouvernement, l'éloignement d'un rival tenu par d'éventuelles fonctions internationales à une obligation de réserve. Le courant fabiusien, qui, mardi encore, était prié par son mentor de réfléchir au « nouveau capitalisme » et à la « nouvelle économie » dans la perspective du congrès du PS en novembre, se retrouverait orphelin et démuné, M. Fabius étant le seul à pouvoir lui garantir un minimum de cohérence.

Il n'empêche. Tout indique que M. Fabius est prêt à saisir l'offre qui pourrait lui être faite sur la scène internationale. Deux de ses proches confirment l'existence d'une telle tentation. Le premier assure qu'il s'agit d'un « poste formidable » ; le second, plus mystérieux, explique que son ami est dans une phase de « maturation de l'interrogation ». L'Elysée confirme qu'il y a anguille sous roche,

mais se refuse à en dire plus. Jacques Chirac a sans doute gardé en mémoire les paroles de M. Fabius, qui, le 4 janvier, lui souhaitait « la plus grande part possible de cet élixir de longue vie qui s'appelle le bonheur ».

Où se niche aujourd'hui le bonheur de M. Fabius, qui confiait, il y a quelques semaines, pour expliquer son dosage de piques et de compliments face à la politique de M. Jospin : « Si je veux que ma parole soit crédible, je ne peux pas me comporter comme un pingouin et applaudir à tout ce qui se fait » ? Le Haut-Commissariat aux réfugiés a été pourvu. La présidence de la Banque mondiale n'est pas disponible. Deux hypothèses restent en jeu : le remplacement de Bernard Miyet comme responsable des opérations de maintien de la paix à l'ONU ; et, surtout, la succession de Michel Camdessus, un autre Français, comme directeur général du Fonds monétaire international. Cette dernière hypothèse serait la plus séduisante, à condition de vaincre les réticences des Américains, hostiles à ce qu'un Européen succède à un autre.

Michel Noblecourt

POINT DE VUE

L'ère du capital humain

par Daniel Cohen

Il y eut la fin des paysans, puis celle des ouvriers, et à présent, quoi ? La fin des employés, la fin du travail tout court ? Tel un dieu saturnien qui dévore ses enfants, le capitalisme semble dévorer la part de civilisation qu'il a engendrée : la civilisation du travail.

L'agriculture, où 80 % des hommes travaillaient depuis la nuit des temps, a quasiment disparu. Le prix des produits agricoles s'est effondré, les paysans ont quitté les campagnes, et la part de la consommation agricole a irrésistiblement chuté. Puis ce fut au tour de l'industrie de connaître le même processus. L'heure d'une économie tertiaisée est ensuite venue, les employés remplaçant les ouvriers. Aujourd'hui que l'informatique soumet les services eux-mêmes à l'exigence d'une productivité nouvelle, le piège ne se referme-t-il pas ?

Parce qu'il nous manque un quatrième terme pour décrire la prochaine étape, il semble inéluctable que le processus bloque : que

se passerait-il si la productivité continuait de croître toute seule, sans débouchés où puissent se « déverser », comme disait Alfred Sauvy, les travailleurs au chômage ?

Pour comprendre ce que pourrait être ce quatrième terme, il faut revenir tout d'abord sur la notion de « services ». Que voudrait dire à terme une société exclusivement tertiaire ? Serait-ce une société où la consommation d'objets resterait essentielle, mais non plus leur production, tandis que leur circulation (publicité...) ou leur conception (créateurs, ingénieurs...) absorberait l'essentiel des tâches ?

Lire la suite page 15

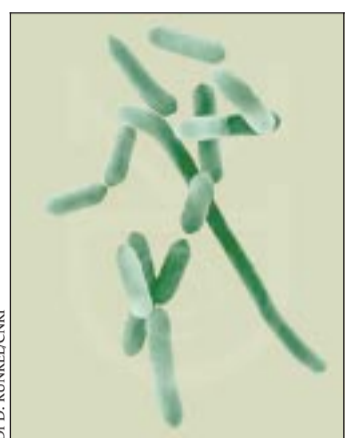
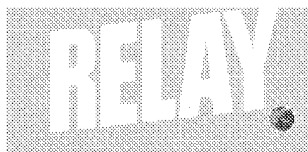
Daniel Cohen est professeur de sciences économiques à l'École normale supérieure et à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne). Ce texte est la préface de l'édition 2000 du Bilan du monde qui paraît mercredi 12 janvier (192 p., 50 F, 7,6 €).

Dans les gares, le métro
et les aéroports, Relais H
se dit maintenant RELAY.

RELAY, c'est 1000 magasins
de presse dans le monde.

1000 magasins pour vous offrir
l'actualité au quotidien
et faire de votre voyage
un moment de plaisir
et de découverte.

Avec RELAY,
partez sur un sourire.



ALIMENTATION Eviter la listéria

Les Assises de la distribution, organisées par le premier ministre Lionel Jospin jeudi 13 janvier, prennent un relief particulier quelques jours après une nouvelle épidémie de listériose qui a fait deux morts mais semble désormais contenue. La filière agroalimentaire, déjà fortement divisée entre agriculteurs, industriels et distributeurs, est dans l'attente d'une régulation économique et sanitaire renforcée. Définir, dans ce secteur, les différentes responsabilités en cas de crise est devenu d'une grande complexité. p. 16-17



PARIS-DAKAR-LE CAIRE Le rallye s'arrête et s'envole

Informés de menaces terroristes au Niger, les organisateurs du rallye Paris-Dakar-Le Caire (photo) ont suspendu la course, mardi 11 janvier, à Niamey. Un pont aérien sera mis en place pour transporter tous les concurrents et la logistique du rallye jusqu'en Libye, où la compétition devrait reprendre lundi 17. p. 23



VOYAGES Confetti d'Espagne

Enclave espagnole dans le département français des Pyrénées-Orientales, Llívia, entre autres particularismes, est fière de ses chevaux rustiques, symboles du charme rude de cette cité fondée par les Romains. p. 24-25

International	2	Tableau de bord	19
France	6	Aujourd'hui	22
Société	9	Météorologie	26
Régions	11	Jeux	26
Carnet	12	Culture	27
Horizons	13	Guide culturel	29
Entreprises	16	Kiosque	30
Jeu-concours	17	Abonnements	30
Communication	18	Radio-Télévision	31





Pour les familles des disparus, un sentiment de trahison

SANTIAGO DU CHILI
de notre envoyé spécial

C'est un local sans prétention dans le centre de Santiago. Les murs sont couverts d'affiches et de banderoles aux couleurs vives, réclamant « Vérité et justice » pour les familles des personnes portées disparues à l'époque de la dictature d'Augusto Pinochet. « Où sont-ils ? », est-il écrit sous les dizaines de portraits affichés derrière une estrade. L'endroit sert de point de ralliement aux adhérents de l'association, en majorité des femmes. Depuis l'arrestation du « sénateur à vie » en Grande-Bretagne, en octobre 1998, elles s'y sont réunies des dizaines de fois, dans les bons comme dans les mauvais moments. Cette soirée du mardi 11 janvier 2000 restera sans doute la pire de toutes.

En pleine campagne pour l'élection présidentielle, les nouvelles en provenance de Londres ont pris de court cette association dont le lointain combat paraît quelque peu isolé dans le Chili actuel. A cinq jours du deuxième tour de scrutin, nul ne s'attendait à un développement aussi brutal. Sitôt l'information connue, les familles ont donc improvisé une conférence de presse. En présence des journalistes, certaines femmes portaient sur le cœur la photo du père, de la fille ou du mari dont les corps n'ont jamais été retrouvés après le coup d'Etat du 11 septembre 1973. Les larmes aux yeux, les traits ti-

rés, elles exprimaient toutes un profond sentiment d'injustice.

« Nous n'attendions pas cette décision, c'est une surprise absolue, a expliqué au Monde la présidente de l'association, Viviana Diaz. Nous avions placé beaucoup d'espoir dans une extradition vers l'Espagne. Passé ce moment de déception, nous allons réagir et lutter pour la tenue d'un procès au Chili. » Toujours à l'initiative de cette association, une manifestation devait avoir lieu, mercredi après-midi, sur la place de la Constitution.

« NOUS CONTINUERONS LE COMBAT »

Les parents des victimes s'estiment, en quelque sorte, trahis par les Britanniques. La thèse d'une manœuvre politique, en pleine campagne électorale, trouve même quelques partisans. Certains refusent ainsi de croire à la réalité du mauvais état de santé de l'ancien dictateur. Isabel Chadwick, dont le mari est mort sous les balles des militaires peu après le coup d'Etat, assure par exemple que « tout cela n'est pas vrai ! ». « Vous verrez, insiste-t-elle, si Pinochet revient, il fera de nouveau de la politique ! Cet homme ne mérite aucune pitié. »

« Je suis sous le choc, je ne sais pas comment réagir », s'indigne pour sa part Erika Hennings, veuve d'Alphonse Chanfreau, l'un des Français disparus à cette époque. « Que va-t-il se passer

L'annonce britannique a fait l'effet d'une bombe à Santiago

A cinq jours du scrutin présidentiel, un brusque retour du passé

BUENOS AIRES
de notre correspondante régionale

« Le général Augusto Pinochet doit être jugé au Chili, s'il est effectivement libéré par la Grande-Bretagne », a déclaré mardi 11 janvier à Santiago le leader socialiste Ricardo Lagos, candidat de la Concertation démocratique (au pouvoir) au second tour de l'élection présidentielle de dimanche. Son adversaire, Joaquín Lavín, candidat de la droite et ancien fonctionnaire de la dictature militaire, a qualifié de « très positive » l'annonce du gouvernement britannique. « Je me réjouis pour le Chili », a-t-il dit en ajoutant que « nous ne pouvons pas encore crier victoire », et en souhaitant que l'affaire Pinochet se conclue effectivement par le retour de l'ex-dictateur au Chili et en estimant qu'il

« devra se soumettre à la justice comme n'importe quel autre Chilien ».

A cinq jours du second tour de l'élection présidentielle, l'une des plus serrées de l'histoire chilienne, l'annonce du gouvernement britannique se déclarant « enclin » à relâcher le général Augusto Pinochet a fait l'effet d'une bombe comparable à celle provoquée par l'arrestation de l'ancien dictateur à Londres le 16 octobre 1998. Elle a aussi créé un nouveau suspense : quel candidat présidentiel favorise l'éventuel retour au pays de l'ancien dictateur ? MM. Lagos et Lavín étaient arrivés au coude à coude, au premier tour, le 12 décembre, avec respectivement 47,96 % et 47,52 % des voix.

A première vue, la décision du

ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, peut être interprétée comme un succès des efforts diplomatiques déployés ces derniers mois par le gouvernement de la Concertation dont fait partie M. Lagos. Le gouvernement du président Eduardo Frei avait en effet invoqué des raisons humanitaires pour obtenir le retour au Chili du général Pinochet. Il a estimé mardi soir que les autorités britanniques avaient agi « avec sérieux » en annonçant la possible libération de l'ancien dictateur. « Le gouvernement du Chili constate que les raisons médicales qui avaient été exposées au gouvernement de Grande-Bretagne, le 14 octobre 1999, ont été confirmées par le groupe de spécialistes convoqués par le ministre Straw », a souligné le communiqué officiel, faisant allusion aux contrôles médicaux subis la semaine dernière par le général Pinochet.

DEUX CAMPS IRRÉCONCILIAIBLES

La décision de Londres a toutefois indigné les adversaires de Pinochet, notamment les organisations de défense des droits de l'homme, divisant à nouveau la société en deux camps irréconciliables. L'association des familles de détenus-disparus a exprimé sa « consternation ». « C'est une défaite pour la justice internationale », a déclaré la présidente, Viviana Diaz. Au bunker de la Fondation Pinochet, quelques fervents défenseurs de l'ancien dictateur ont exprimé leur satisfaction. Le général à la retraite Rafael Villaruel a qualifié la décision britannique de « très positive pour le pays ». Mais on s'est gardé de toute explosion de joie intempestive.

L'affaire Pinochet a été absente de la campagne électorale et, du côté de la droite, Joaquín Lavín a tout fait pour faire oublier son passé de collaborateur de la dictature militaire, comme si l'ancien général était devenu gênant pour ses aspirations présidentielles. Les militaires et les hommes d'affaires pro-Pinochet se sont gardés de le sou-

nir publiquement, aidant M. Lavín à se présenter comme un « homme nouveau ». « Les partisans de Pinochet se gardent de toute démonstration de joie qui risquerait d'altérer le maquillage utilisé par Lavín pour masquer l'horreur pinochétiste », estime le sénateur socialiste Patricio Hales Dib.

Pour sa part, le juge Juan Guzmán Tapia, qui instruit les 55 plaintes déposées contre l'an-

Climat de suspicion sur la campagne électorale

Alors que l'affaire Pinochet avait largement été occultée durant la campagne électorale pour l'élection présidentielle, les analystes chiliens se demandent quel pourrait être l'impact de la décision britannique sur le résultat du deuxième tour de scrutin, ce dimanche 16 janvier. Au premier tour, le 12 décembre, les deux candidats étaient arrivés pratiquement à égalité. Le socialiste Ricardo Lagos, un avocat de 61 ans, n'avait devancé que de 31 000 voix son rival de droite, Joaquín Lavín, un ancien collaborateur de Pinochet âgé de 46 ans, sur un total de 7,2 millions de suffrages exprimés. Le second tour s'annonce également très serré. La campagne a été marquée par un climat de suspicion, les états-majors des candidats lançant des mises en garde sur le décompte des votes.

rien dictateur par des familles de victimes de la répression militaire, affirme que « le jugement à l'encontre de Pinochet continue au Chili ». « Les raisons humanitaires ne sont pas prises en considération par la loi chilienne », ajoute le juge Guzmán, qui espère pouvoir interroger personnellement le général Pinochet, si celui-ci est renvoyé à Santiago.

Christine Legrand

Madrid « respectera » la décision de Londres

MADRID

de notre correspondante

« Ne nous y trompons pas, c'est une décision politique, "habillée" de considérations humanitaires, et c'est très grave ! » La décision du ministre de l'intérieur britannique d'interrompre le processus judiciaire d'extradition vers l'Espagne d'Augusto Pinochet venait à peine de prendre Madrid par surprise, mardi 11 janvier, que, joint par téléphone, l'un des principaux avocats de l'accusation faisait part au Monde de sa déception. « Aucun d'entre nous n'a jamais souhaité la mort de M. Pinochet, a expliqué Carlos Slepoy, qui avait nourri le dossier permettant au juge Baltasar Garçon de demander l'extradition du vieux général, en octobre 1998. Sa mauvaise santé justifie qu'on lui prodigue des soins particuliers, mais pas qu'on lui accorde l'impunité. La justice britannique s'est décidée le 8 octobre en faveur de l'extradition ; arrêter le processus et le renvoyer au Chili signifie qu'il ne sera jamais jugé. » Et d'ajouter : « Certes, Pinochet a été jugé par l'opinion publique et son cas a servi à stimuler un processus judiciaire international, mais qu'un criminel contre l'humanité ne se retrouve pas devant un tribunal est anormal et injuste. Cela aurait permis de créer un précédent, nécessaire et hautement symbolique. »

Plus réservé, l'avocat Joan Gar-

cés, qui fut conseiller du président Salvador Allende et s'est battu pendant vingt-cinq ans pour qu'un procès s'ouvre, se refusait, mardi, à jeter l'éponge : « Les instructions ont été données il y a longtemps à Londres pour que soient utilisés tous les recours possibles afin que la décision d'extradition du 8 octobre soit appliquée. »

« NON-INTERFÉRENCE »

L'Espagne, qui dispose à présent de sept jours pour le faire, peut-elle et souhaite-t-elle vraiment tenter de nouveaux recours ? La position officielle de « non-interférence » n'a pas varié. Un bref communiqué émanant du ministère des affaires étrangères est d'ailleurs venu le confirmer dans la nuit de mardi. On pouvait y lire, pour l'essentiel : « Le gouvernement a maintenu un respect absolu des décisions judiciaires concernant l'affaire Pinochet ; il est également dans son intention de respecter les décisions du gouvernement britannique, qui vient d'annoncer qu'il envisage, pour des raisons d'ordre humanitaire, d'interrompre le processus judiciaire d'extradition. »

Faut-il comprendre que Madrid, placée depuis quinze mois dans une situation intenable, entre son respect affiché de l'indépendance de sa justice et ses intérêts commerciaux et politiques au Chili et dans la région qui ont souffert dans cette af-

faire – au point même que le dernier sommet ibéro-américain de La Havane a, en partie, été l'« otage » du cas Pinochet – sera trop contente de ne pas bouger ?

Après tout, cette décision « humanitaire » est la sortie honorable que le gouvernement espagnol a vainement cherchée, en sous-main, à cette affaire. Si l'on se réfère aux déclarations du ministre des affaires étrangères, Abel Matutes, à Rio de Janeiro au mois de juin 1999, l'Espagne s'en tiendra là : « Le gouvernement espagnol a communiqué au gouvernement chilien qu'il respectera toute décision de la justice britannique qui ferait valoir des arguments de type humanitaire pour interrompre le processus d'extradition. »

En revanche, l'opposition de gauche, qui n'a jamais ménagé la délicate position du gouvernement, ne l'entend pas ainsi – surtout à deux mois des élections législatives de mars. Les socialistes ont fait savoir, mardi soir, qu'ils estimaient que le gouvernement espagnol devrait présenter un recours s'il voulait vraiment respecter la justice britannique, qui s'est décidée pour l'extradition en octobre. Quant à Izquierda Unida, la gauche communiste, partie prenante de l'accusation, elle parle d'exiger un nouvel examen médical de l'ex-dictateur.

Marie-Claude Decamps

La colère des opposants à l'ancien dictateur

LES OPPOSANTS de l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet ne cachaient pas, mardi 11 janvier au soir, leur colère après l'annonce de sa probable libération pour raisons de santé, annoncée par le gouvernement britannique.

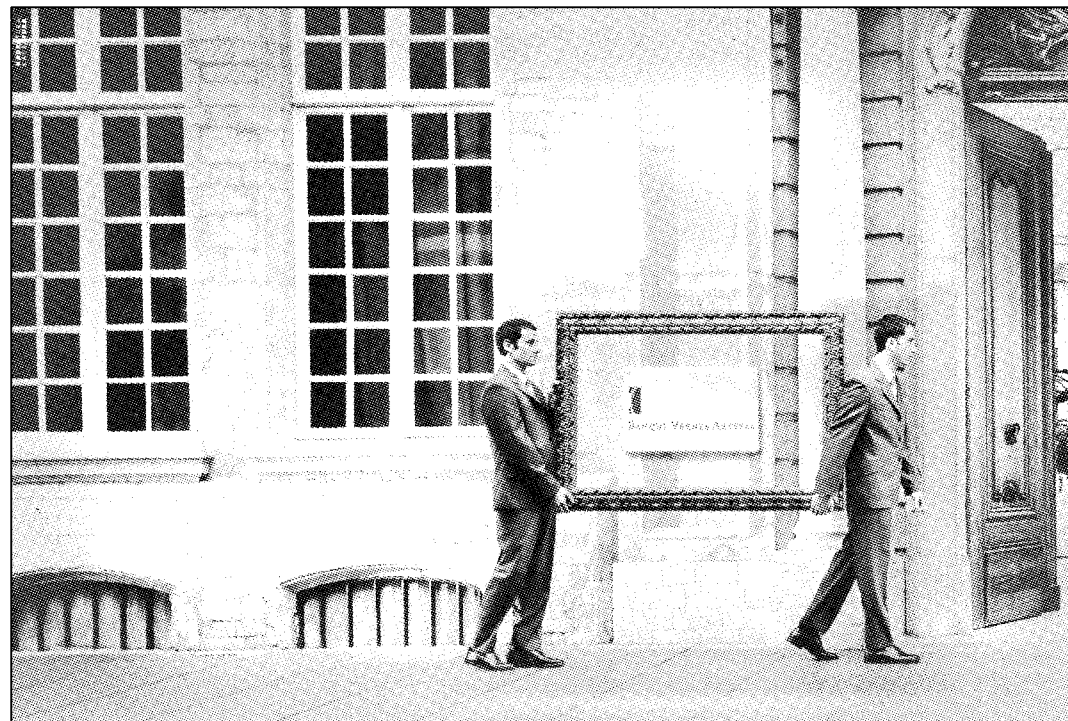
L'avocate des victimes françaises disparues au Chili et en Argentine, M^{me} Sophie Thonon-Wesfreid, a demandé mercredi au gouvernement français de « s'opposer » à la libération du général Pinochet. « Nous demandons au gouvernement français de s'opposer à cette libération et de faire valoir que le jugement d'Augusto Pinochet constitue une exigence de justice qu'il serait inadmissible de voir paralysée pour des raisons de politique électorale

chilienne », souligne-t-elle dans un communiqué, rappelant que la France avait, elle aussi, réclamé l'extradition de l'ex-dictateur chilien. Dans l'hypothèse de la confirmation du renvoi du général Pinochet au Chili, « une procédure d'urgence sera introduite devant la Cour européenne de Strasbourg » pour « demander son maintien en détention », a indiqué M^{me} Thonon-Wesfreid.

« Nous éprouvons un sentiment d'horreur », a déclaré à Londres Carlos Reyes, un porte-parole des Chiliens en exil. « Nous allons lancer un appel urgent à Jack Straw et lui demander : "S'il vous plaît, s'il vous plaît, pensez aux Chiliens et à ceux qui sont plus âgés que Pinochet et qui

souffrent encore" », a-t-il ajouté.

Une porte-parole d'Amnesty International a déclaré que l'organisation allait étudier le communiqué du ministère, mais elle a reconnu que toute personne avait le droit d'être en bonne santé pour assister à son procès. Kenneth Roth, directeur adjoint de Human Rights Watch, a déclaré que, quoi qu'il en soit et indépendamment de la décision finale de M. Straw, une chose est certaine : « Les chefs d'Etat ne peuvent plus commettre des crimes contre l'humanité en toute impunité. » Et si l'ex-dictateur devait effectivement être considéré comme incapable d'assister au procès, « cela ne servirait pas la justice » qu'il soit extradé, a-t-il ajouté. – (AFP)



BANQUE VERNES La Banque Vernes change de nom et s'appelle désormais **BANQUE VERNES ARTESIA**. En s'alliant au groupe **ARTESIA BANKING CORPORATION**, la Banque Vernes a trouvé un partenaire qui respecte son identité et lui fournit les bases financières et logistiques nécessaires pour s'affirmer dans un marché européen concurrentiel. Bien entendu, la Banque VERNES ARTESIA poursuit le développement de ses activités traditionnelles et continue à garantir le service très personnalisé auquel ses clients sont accoutumés. **ARTESIA BANKING CORPORATION** a pour devise "L'Art de la Banque". Une devise qui est désormais la nôtre et qui traduit notre volonté de professionnalisme et de créativité.



L'ART DE LA BANQUE

BANQUE VERNES ARTESIA
15, rue des Pyramides - 75005 Paris
Tél.: 01 44 86 80 00 - Fax: 01 44 86 80 52

Algérie : les résultats de la loi sur la « concorde civile » sont difficiles à mesurer

Le président Bouteflika a amnistié les combattants de l'Armée islamique du salut (AIS)

Le président algérien, Abdelaziz Bouteflika, a amnistié par décret tous les membres de l'Armée islamique du salut (AIS, bras armé de l'ex-

FIS), a annoncé, mardi 11 janvier, la présidence. En contrepartie, l'AIS, va s'autodissoudre. Le décret présidentiel, signé lundi, intervient alors

qu'expire, jeudi, le délai prévu par la loi sur la « concorde civile » pour favoriser la reddition des groupes armés autres que l'AIS.

LA LOI sur la « concorde civile » arrive à échéance le 13 janvier. Votée haut la main le 13 juillet par les députés puis les sénateurs, plébiscitée par référendum deux mois plus tard, elle constitue le premier geste politique fort d'un président, Abdelaziz Bouteflika, mal élu au printemps 1999 et qui a fait du retour à la paix son objectif prioritaire. La loi prévoit d'amnistier, sous certaines conditions, tous les militants islamistes qui, ayant déposé les armes avant la date-butoir du 13 janvier, ne sont rendus coupables ni de crimes de sang ni de viols et n'ont pas déposé de bombes dans les lieux publics.

Six mois après son entrée en application, il est délicat de dresser un bilan exact des effets de la loi. Début novembre, les pouvoirs publics évaluaient à quelque 1100 le nombre de « repentis ». Depuis, selon les décomptes de la presse locale, un peu moins de 400 « terroristes » seraient venus s'y ajouter.

Outre que ces données sont invérifiables, des observateurs font remarquer que parmi les « repentis » se cachent vraisemblablement nombre d'agents des services de renseignement algériens infiltrés au sein des groupes armés pour les contrôler. Surtout, personne ne connaît avec exactitude les effectifs globaux des islamistes armés.

Le fait est que la violence, si elle est autrement moins élevée que dans le milieu des années 1990, n'a pas disparu. Huit ans après le début de violences qui ont déjà fait plus de 100 000 morts, les faux barrages, les massacres de civils continuent à être le lot quotidien de la vie des Algériens. Ainsi, du

rant le Ramadan qui vient de s'achever, un peu moins de 200 personnes ont-elles trouvé la mort. Le précédent « mois saint » n'avait pas été plus sanglant.

Annoncée, mardi soir 11 janvier, par son chef, Madani Mezrag, l'autodissolution de l'Armée islamique du salut (AIS), le bras armé de l'ex-FIS, forte d'environ 2 000 combattants, selon des évaluations toujours officieuses, devrait donner un peu de lustre à ce bilan pour le moins mitigé. La disparition de l'AIS répond à l'amnistie de ses combattants par un bref décret présidentiel (4 articles en tout et pour tout) rendu public mardi, mais qui avait été signé la veille par le chef de l'Etat.

A l'inverse des autres groupes armés qui ont déposé les armes dans le cadre de la loi sur la « concorde civile », les combattants de l'AIS, précise le texte officiel, ne seront pas déçus de leurs droits civiques. Ils pourront donc en principe participer à la vie politique et, le cas échéant, se présenter à des élections.

VALSE-HÉSITATION

La « reddition » de l'AIS et le retour à la vie civile de ses combattants intervient après une valse-hésitation de plusieurs semaines. Annoncée à plusieurs reprises ces derniers temps, la dissolution avait été subitement reportée sans que l'on en connaisse la cause exacte. Depuis, le chef de l'AIS, Madani Mezrag (contesté, semble-t-il, par certains de ses lieutenants) et ses troupes restaient cantonnées dans la région de Jijel, sur la côte kabyle... sous la surveillance de l'armée. Dans deux autres régions (dans l'ouest du

pays et au sud de la capitale) un statu quo identique prévalait. En fait, de cette mort programmée de l'AIS, les autorités n'attendent aucun bénéfice sur le plan sécuritaire, car cela fait maintenant plus de deux ans que les troupes de Madani Mezrag observent, l'arme au pied, une trêve négociée avec les chefs de l'armée algérienne avant la démission du président Liamine Zeroual. Aujourd'hui, lorsque l'AIS fait le coup de feu, c'est contre des groupes se réclamant de la mouvance des GIA, et avec l'accord de l'armée. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'une partie des troupes de Madani Mezrag continue à fournir des suppléments aux forces régulières.

LE FIS DIVISÉ

En revanche, sur le plan politique, la dissolution de l'AIS a l'avantage de priver les responsables de l'ex-FIS d'une de leurs dernières cartes. Le résultat est là : la direction du Front est divisée comme jamais et elle s'est avérée incapable de peser sur les événements.

Comme le fait remarquer le quotidien *Liberté* de mercredi, « *Le FIS dissous, en perdant son bras armé, n'aura plus de moyen de chantage, d'autant plus qu'il n'exerce aucune influence sur les autres terroristes* ».

Reste une question : que va-t-il se passer après le 13 janvier ? Le pouvoir va-t-il enterrer la loi sur la « concorde civile » et se déchaîner contre les « terroristes » sans lésiner sur les moyens ou tenter, au contraire, d'en prolonger les effets ? Lorsque, à l'automne, il sillonnait le pays et faisait campagne pour le « oui » au référendum, le

président Bouteflika avait promis d'exterminer les combattants qui refuseraient sa politique de la main tendue. « *La punition sera impitoyable* », martelait-il. Les critiques éventuelles des organisations internationales comme Amnesty, ajoutait-il en substance, seront inutiles et elles ne seront pas entendues.

Depuis, le chef de l'Etat a renouvelé son engagement mais de façon moins nette, de sorte que rien ne dit aujourd'hui que la loi sur la « concorde civile » ne survivra pas, d'une façon ou d'une autre, à la date-butoir du 13 janvier. « *Même crédit d'un demi-succès, le plan de concorde civile du président Bouteflika n'a pas révolutionné la donne politico-sécuritaire. La dissolution de l'AIS et la reddition de plus d'un millier de terroristes repentis constituent certes un "plus" psychologique pour un Etat qui en a bien besoin, mais peut-on sérieusement en attendre le rétablissement de la paix et de la sécurité ?* », s'interrogeait récemment *Le Quotidien d'Oran*.

Le scepticisme du journal reflète celui de l'opinion publique, par ailleurs déçue par la formation - laborieuse - du nouveau gouvernement. N'y trouve-t-on pas, paré du titre de ministre d'Etat, Ahmed Ouyahia, un ancien premier ministre à l'impopularité exceptionnelle ?

Dans quelques jours, le premier ministre, Ahmed Benbitour, viendra présenter et défendre son programme de gouvernement devant le Parlement. Saura-t-il retourner l'opinion publique en faveur du pouvoir ?

Jean-Pierre Tuquoy

Une visite à Paris du président algérien serait envisagée pour mars

Exportations françaises record en 1999

NOUVEAU MINISTRE des affaires étrangères, proche du chef de l'Etat, Youcef Yousfi sera à Paris dans une dizaine de jours pour préparer la rencontre entre le président algérien, Abdelaziz Bouteflika et Jacques Chirac. Aura-t-elle lieu à Alger ou à Paris ? Officiellement, le choix n'est pas encore arrêté, mais une visite du chef de l'Etat algérien en France semble devoir être retenue pour le printemps. Selon nos informations, elle devrait avoir lieu dans le courant du mois de mars.

Le prochain déplacement présidentiel témoigne du réchauffement des relations entre les deux pays. C'est vrai au niveau politique, où, depuis l'arrivée au pouvoir de l'ancien chef de la diplomatie de Boumediène, l'on ne compte plus ces derniers mois les rencontres entre responsables des deux bords.

Il en va de même sur le plan économique. Ni les réticences d'Air France à revenir en Algérie (ce qu'à pourtant fait *Al Italia*), ni le rythme d'octroi des visas par l'ancien colonisateur (insuffisant aux yeux d'Alger) n'ont pesé sur le courant d'affaires entre les deux pays. Il s'est nettement accéléré. Au cours des dix premiers mois de l'année, les exportations françaises en direction de l'Algérie ont frôlé 13 milliards de francs (environ 2 milliards d'euros), ce qui laisse entrevoir un chiffre record pour 1999, sans doute supérieur à 15 milliards. « *Le résultat, à mettre au crédit des PME-PMI et non des grands groupes, est d'autant plus remarquable que l'Algérie a fortement réduit ses achats à l'étranger, au moins durant le premier semestre* », analyse un haut fonctionnaire. Les

importations françaises (faites d'hydrocarbures) ont également progressé l'an passé. Au total, les échanges avec l'Algérie devraient dégager un excédent de l'ordre de 6 milliards au profit de la France au titre de l'année écoulée.

L'Algérie est un partenaire économique intéressant. Alors que la France n'hésite pas à mettre régulièrement la main au portefeuille pour conserver sa place et celle de ses entreprises au Maroc voisin, avec l'Algérie rien de tel : aucune enveloppe financière n'est là pour doper les échanges économiques entre Alger et Paris. La France reste pourtant le premier partenaire économique de l'Algérie, et ce malgré les hauts et les bas d'une relation politique plus chaotique. Ni les Etats-Unis ni l'Italie, les deux suivants, ne peuvent espérer lui ravir la première place.

Deux ombres viennent toutefois ternir le tableau. Les investissements français en Algérie restent médiocres. Les seuls secteurs à avoir réussi à drainer des capitaux tricolores sont la banque et la santé (fabrication de médicaments). La violence persistante dans le pays - davantage que les lourdeurs administratives - pèse à l'évidence sur l'image du pays, même si les chefs d'entreprise sont de plus en plus nombreux à faire le déplacement en Algérie. Quant aux hydrocarbures, secteur encore promis à un bel avenir de l'avis des spécialistes, unanimes, les Français, s'ils ne sont pas absents, se sont laissés ravir des places au fil des années par les compagnies pétrolières américaines, italiennes et même britanniques.

J.-P. T.

Opel Edition 2000

Des Séries Limitées aux équipements illimités...

Dossier AR rabattable asymétriquement



Climatisation



Verrouillage centralisé



Vitres AV électriques teintées à impulsion



Direction assistée









Siège conducteur réglable en hauteur



Airbag Opel



Lecteur CD



Appuis-tête AV réglables



Système de recirculation d'air avec filtre anti-particule



Vectra Edition 2000 A partir de 116 900 F⁽¹⁾

Astra Edition 2000 A partir de 92 900 F⁽³⁾

Corsa Edition 2000 A partir de 59 950 F⁽²⁾

www.opel.fr

Et à l'occasion des portes ouvertes, découvrez aussi la Nouvelle Astra 1.7 DTI 16V !

(1) Soit 10 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Vectra Edition 2000 4/5p essence 1.8 16V. (2) Soit 9 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Corsa Edition 2000 3p essence 1.2 16V. (3) Soit 6 000 F d'économie sur le tarif conseillé au 03/01/2000 pour une Opel Astra Edition 2000 3p essence 1.4 16V. Offres non cumulables, réservées aux particuliers, chez les concessionnaires participants pour toute livraison jusqu'au 31/03/2000. AM 2000.



Portes ouvertes Opel du 13 au 17 janvier 2000

(ouverture dimanche 16 janvier selon autorisation)

Yves Cochet souhaite se présenter à Paris pour les élections municipales

Le député Vert du Val-d'Oise souhaite être investi dans le 14^e arrondissement de la capitale. Cette initiative suscite de vives critiques chez les militants parisiens

LE PREMIER pas d'Yves Cochet, député Vert du Val-d'Oise et vice-président de l'Assemblée nationale, dans la campagne municipale parisienne, lui coûte un peu cher. Dans une lettre datée du 4 janvier, ce fidèle de Dominique Voynet a informé les Verts parisiens de « sa candidature à la candidature aux élections municipales dans le 14^e » arrondissement ; il leur demande à être reçu, pour expliquer de vive voix les bonnes raisons qu'il aurait de se présenter. Cette démarche a provoqué les vives critiques des Verts parisiens réunis en conseil départemental, lundi 10 janvier.

Dans sa lettre, en guise d'introduction, le député se prévaut de l'adoubement de la ministre de l'environnement « favorable à cette hypothèse », mais aussi des encouragements de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement et maire (PS) du 18^e arrondissement de Paris, qui aurait « émis un : pourquoi pas ? ». Parmi les motifs de sa candidature, M. Cochet fait valoir également « la connaissance confiante qu'il a pu acquérir auprès des socialistes en général et des Parisiens en particulier », ajoutant pour conclure : « J'ai eu de nombreuses occasions de rencontrer nos camarades du PS. Ce facteur pourrait sans doute faciliter quelques rapports. » Ce parrainage a paru suffisamment pesant aux Verts parisiens pour qu'Yves Contassot, maire adjoint du 3^e arrondissement, suggère avec ironie, lundi, qu'il « n'y avait plus qu'à créer un courant

supplémentaire au PS ». Les autres arguments d'Yves Cochet n'ont pas davantage convaincu les militants, surnommé « Monsieur mi-temps » pour avoir expliqué qu'il résidait à mi-temps dans le 14^e arrondissement et dans sa commune du Val-d'Oise. M. Cochet souligne encore « l'enjeu politique majeur » que constituerait la victoire de la majorité plurielle à Paris, hypothèse qui lui semble « réalisable au vu de la progression des Verts et de la majorité plurielle » depuis 1997. Enfin, il justifie sa candidature en rappelant une résolution adoptée par les Verts parisiens, le 9 octobre 1999, selon laquelle il faudrait valider, au cours du premier trimestre 2000, les noms des premiers Verts de chaque liste « ainsi qu'une tête de file médiatique, candidat crédible au poste de maire de Paris ».

OPPOSÉS AU PARACHUTAGE

Opposés au cumul des mandats, comme au parachutage, les Verts parisiens ont estimé que la candidature de M. Cochet encourt bien des reproches. « Je ne le vois pas démissionner de son poste de vice-président de l'Assemblée et il ne pourra pas faire les deux », estime M. Contassot. « Et on se présente là où l'on milite », ajoute-t-il. « Pourquoi délaissier un siège de député alors qu'ils ne sont déjà pas nombreux ? » demande un autre militant. Personne n'est monté au créneau pour prendre la défense d'Yves Cochet, pas même son ami Denis Baupin, porte-parole des

Verts d'Ile-de-France. Fort de son score de 12,5 % à l'élection partielle du 20^e arrondissement de décembre 1999, M. Baupin songeait peut-être au rôle de chef de file pour lui-même. Il n'a pas souhaité faire de commentaire sur l'initiative de M. Cochet.

Enfin, certains, comme Sergio Coronado, trésorier de la fédération de Paris et proche de Noël Mamer, estiment toujours que « Daniel Cohn-Bendit correspond le mieux à la sociologie de Paris », bien que le député européen ait fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne se présenterait pas dans la capitale. Quoiqu'il en soit, M. Cohn-Bendit sera partie prenante de l'élection du 14^e, puisqu'il y est inscrit comme électeur, ainsi que son frère Gaby. Quant à M. Cochet, dont la candidature est destinée, selon les militants, à permettre à M^{me} Voynet de reprendre la main sur son parti et sur Paris, il affiche sa sérénité. « J'ai entamé cette procédure, nous verrons bien jusqu'où elle ira. Je veux avoir une démarche rationnelle. »

Béatrice Gurrey

L'opposition à Robert Hue réclame un nouveau report du congrès du PCF

La création d'un « nouveau parti » est en jeu

Une pétition a été lancée par des responsables communistes pour demander un report du congrès prévu du 23 au 26 mars. Les premiers signataires dé-

noncent la volonté du secrétaire national et de la direction de modifier les statuts du parti pour accompagner la « mutation » voulue par Robert Hue.

EST-CE pour Robert Hue l'ouverture d'un nouveau front ou bien l'organisation de son opposition de gauche, face à ses projets de réforme du Parti communiste ? Quoi qu'il en soit, une pétition intitulée « Nous proposons le report du 30^e congrès du PCF. Pourquoi ? » circule parmi les militants du PCF. Ses initiateurs assurent que parmi la liste de premiers signataires qu'ils rendront publique, en début de semaine prochaine, il y a des membres actuels du comité national, des secrétaires fédéraux, des intellectuels, des personnalités de différentes sensibilités, et que cette demande est aussi largement relayée à la base du parti

« CAUTION DES CONGRESSISTES »

Cette initiative déclenche une offensive d'un nouveau type contre M. Hue. Afin de permettre une meilleure discussion sur les sept textes qui doivent servir de base à la résolution du congrès, la direction du PCF avait, elle-même, pris l'initiative de reporter d'un mois la date du congrès fixée initialement en février. Lors de la réunion organisée le

5 janvier par Robert Hue avec les premiers secrétaires des fédérations ainsi qu'avec les membres des collectifs d'animation du congrès, quelques voix se sont élevées pour demander plus de temps dans la préparation du congrès.

A l'origine de cette nouvelle pétition pour le report du congrès, on trouve Jean-Pierre Page, membre du comité national du PCF, ex-membre de la commission exécutive de la CGT responsable des questions internationales au sein de l'organisation syndicale, ainsi qu'Aimé Halbeher, ancien leader de la CGT-Renault, en mai 1968, ancien membre du comité central du PCF et des animateurs de « L'appel des 500 » pour le retrait des communistes du gouvernement. Ils expriment leur « inquiétude sur l'étrange déroulement de la préparation officielle de ce congrès et sur l'insistance avec laquelle la direction du parti entend obtenir une caution des congressistes pour transformer la nature du PCF ».

Les pétitionnaires poursuivent en indiquant qu'ils trouvent « plus préoccupant encore, bien que les

adhérents n'aient pas retenu la proposition d'un congrès fondateur et d'une modification des statuts (...), que la direction ait décidé, en décembre 1999, d'ajouter unilatéralement ces points à l'ordre du jour et se croit autorisée à placer la construction d'un nouveau parti comme thème central du congrès ». Le premier signataire de cet appel est le militant communiste Henri Martin, qui avait été emprisonné pour avoir dénoncé la guerre coloniale en Indochine et dont le PCF avait fait une cause nationale, au début des années cinquante. Mais cet appel rencontre aussi un écho favorable chez Georges Hage, député du Nord, ainsi qu'au sein de la coordination communiste et de la gauche communiste. La direction du PCF a lâché un peu de lest en organisant, conformément aux statuts du parti, une tribune de discussion dans *L'Humanité* (datée 12 janvier). C'était une demande expresse de son opposition. Nul doute que celle-ci entend pousser l'avantage plus loin.

Alain Beuve-Méry

Les politiques en quête d'images pour leurs bons vœux de l'an 2000

RITE : tout ministre, tout homme politique, tout élu de quelque notoriété se doit de faire imprimer une carte de vœux qui rappelle sa présence et manifeste ses convictions et ses ambitions. Difficulté : quelle image employer à ces fins, sachant qu'il faut en inventer une nouvelle chaque année ? Difficulté supplémentaire : comment faire pour l'année 2000, millésime exceptionnel qui exige une illustration encore plus frappante que d'habitude ? Autre question encore : existe-t-il quelque chose comme une iconographie politique des bons vœux ?

Cette année, il y a d'abord ceux, nombreux, trop nombreux, qui se sont bornés à mettre en exergue le chiffre fatidique, 2000. Il s'inscrit en bleu sombre sur bleu clair et gris métallisé pour Daniel Vaillant, en outremer encore pour Georges Sarre, en blanc sur bleu nuit étoilé pour Pierre Moscovici, en tricolore pour Philippe Séguin. Difficile dans ce cas d'échapper à la banalité, plus difficile encore d'affirmer son individualité et ses idées. Les libéraux et centristes s'y essaient en cultivant un genre distinct, celui des symboles émouvants et des couleurs tendres, enfants et arc-en-ciel au pastel pour Laurent Dominati, fleur et fond vert pâle et rose délavé de Folon pour Hervé de Charette. Les partisans de l'aquarelle se recrutent dans tous les partis, de la vue d'une parfaite platitude de l'île de la Jatte verdoyante, commandée par Nicolas Sarkozy, au village vosgien de Lusse sous la neige choisi par Christian Pierret – choisi parmi ses propres œuvres puisque le ministre est l'auteur de ce panorama très hivernal et très blanc.

Il est d'autres proximités inattendues. La symbolique de l'arbre séduit autant Martine Aubry que Patrick Devedjian. Ce dernier a sélectionné une sanguine de Claude Lorrain, accompagnée d'un commentaire d'Elie Faure sur « l'esprit français (...) conciliateur et arbitre entre les hommes du Nord et les hommes du Sud » – l'allusion est transparente de la part du député des Hauts-de-Seine, fidèle à ses origines arméniennes. Elle ne l'est pas moins à propos du très grand arbre protecteur, hêtre ou chêne, qui a plu à la ministre de l'emploi. Il est l'œuvre, au reste plutôt séduisante, du peintre Safet Zec.

C'est là en effet une autre tendance : faire servir un tableau. L'an

dernier, pour Lionel Jospin, c'était un Nicolas De Staël. Cette année, c'est une toile de Gérard Fromanger. On y voit des écheveaux de lignes colorées, comme autant de fils électriques dénoués. Et ce titre en jaune et vert : *Tout est allumé*. Titre tellement malencontreux, étant donné les circonstances climatiques de la fin d'année que Matignon a finalement renoncé à l'envoi de cette carte. La coïncidence, évidemment, était imprévisible.

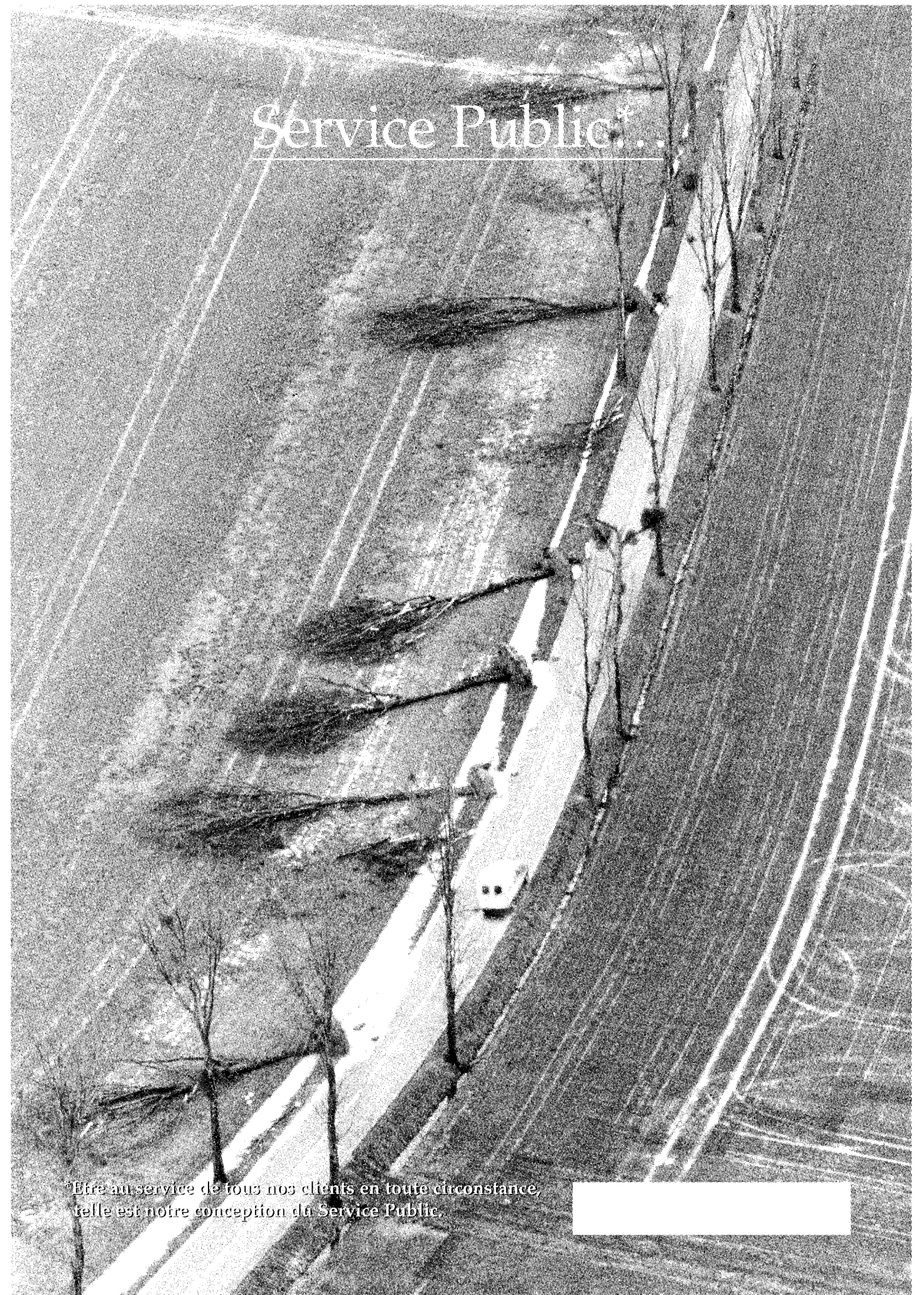
Ce qui était prévisible, à l'inverse, c'est la stupeur qu'a provoquée la grande et belle carte de vœux de Jean-Pierre Chevènement. Photographie de Guy Peellaert, elle mérite – et de fort loin – le titre de l'image la plus élaborée plastique-

Du côté de Dada. Une référence assez inattendue pour un ministre de l'intérieur

ment et la plus riche de signes, donc la meilleure. Son décryptage peut alimenter des spéculations infinies. Gambetta, Clemenceau : soit, ce furent de grands républicains. Mais pourquoi de Gaulle étreint-il une Marianne dont la blouse s'ouvre vraiment largement sur une gorge vraiment abondante ? Quels arrière-trains bourgeois le ministre botte-t-il d'un air résolu et narquois ? Que fait exactement Napoléon à Jeanne d'Arc, que sa cuirasse ne semble pas suffire à défendre contre les assauts obscènes du Petit Caporal ?

Il ne fait aucun doute que Peellaert s'est voulu dans la suite d'Hausmann, de Hearshfield et d'Ernst. Autrement dit du côté de Dada. Pour un ministre de l'intérieur, c'est une référence assez inattendue. Mais n'écrivait-il pas, en conclusion de son dernier livre, *La République contre les bien-pensants* (éditions Plon) : « La République n'est pas un objet de musée. Elle est "ce quelque chose d'absolument neuf" dont parlait jadis Clemenceau, et que nous devons en permanence réinventer » ?

Philippe Dagen



RÉGIONS

LE MONDE / JEUDI 13 JANVIER 2000

Le gouvernement annonce son plan de reconstruction

Retour sur les intempéries. M. Jospin devait présenter, mercredi 12 janvier, les mesures destinées aux régions sinistrées : allègements fiscaux, subventions, avenants aux contrats de plan. Deux comités interministériels d’aménagement du territoire seront consacrés à la reconstruction et à la marée noire

LE PREMIER ministre devait annoncer, mercredi 12 janvier, les mesures arrêtées par le gouvernement pour venir en aide aux régions touchées par les deux tempêtes des 26 et 27 décembre 1999 et par le naufrage de l’*Erika*, le 12 décembre, au large de la Bretagne. « *Il y aura plusieurs étapes et plusieurs plans car il faut que nous prenions progressivement la mesure* [de la catastrophe], avait déclaré, jeudi 6 janvier, Lionel Jospin, en visite en Dordogne. *Il faut distinguer le court terme, le moyen terme et le long terme.*» Le train de mesures du gouvernement s’inspire de cette philosophie : le dispositif annoncé mercredi, qui s’étalera jusqu’en 2006, n’épuisera pas, selon Matignon, l’effort des pouvoirs publics.

Le montant des sommes mobilisées par Matignon ne devait pas être rendu public mercredi : il sera fixé au vu de l’inventaire des dégâts, confié à un groupe interministériel, conduit par le préfet hors cadre Joël Lebeschü. Cet inventaire devrait être bouclé en mars. Les aides intéresseront les entreprises des secteurs d’activité les plus touchés : sylviculture, agriculture, ostréiculture. Elles s’adresseront directement aux particuliers et viendront soutenir l’effort des collectivités locales.

● **Mesures fiscales et sociales.** Pour les particuliers dans une situation précaire, le gouvernement devait proposer des délais de paiement d’impôts, de redevance télévision, voire des abattements dans les cas les plus difficiles. Le chômage partiel sera indemnisé pour les salariés d’entreprises dont l’activité est interrompue. Pour les entreprises, les agriculteurs, les conchyliculteurs et les sylviculteurs,

Lionel Jospin annoncera des prêts bonifiés à 1,5 %, des délais de paiement, ainsi que des dégrèvements pour le paiement des cotisations sociales.

● **Subventions.** Le Fonds national d’aménagement et de développement du territoire (FNADT) serait abondé à hauteur de 400 millions de francs. Il servira à la remise en état des équipements collectifs participant au développement local. Le Fonds d’intervention et de soutien à l’artisanat et au

commerce (Fisac) soutiendra l’effort de reconstruction dans ce secteur.

● **Contrats de plan.** Des avenants seront ajoutés aux futurs contrats de plan entre l’Etat et les régions, actuellement en cours de signature pour la période 2000-2006. Aux 120 milliards de francs qu’il a déjà accordés aux régions, l’Etat ajoutera des sommes supplémentaires. Le montant de ces avenants sera arrêté lors d’un comité interministériel d’aménagement et

de développement du territoire (CIADT), qui se tiendra fin mars ou début avril, après l’établissement d’un inventaire précis des mesures retenues région par région. Ces avenants auront trait aux actions nouvelles rendues nécessaires dans le domaine de l’agriculture, des PME, du commerce et de l’artisanat, du tourisme, de la culture, de l’aménagement du territoire et de l’environnement et de la jeunesse et des sports. Les sommes débloquées par l’Etat dépendront également de l’ef-

fort que consentiront, de leur côté, les régions.

● **Aides européennes.** Le gouvernement a prévu de mobiliser une partie des fonds agricoles du Feoga (qui atteint un montant total de 35 milliards de francs sur sept ans entre 2000 et 2006) pour des mesures de soutien au monde rural. Le Fonds social européen (FSE), d’un montant total de 4 milliards de francs, sera également utilisé en partie. Ces fonds étaient déjà mis à la disposition de la France. La

Commission européenne aurait, en revanche, refusé de débloquer des fonds supplémentaires pour faire face à l’état d’urgence.

● **Collectivités locales.** Le gouvernement aidera à la reconstruction des biens non assurables des collectivités locales et à la restauration du patrimoine hstorique endommagé. Il a déjà débloqué 100 millions de francs pour ces chantiers. Mais le coût total s’élèverait à plusieurs milliards. Des mesures sur la TVA étaient encore à l’étude mercredi matin.

● **Mesures spécifiques.** Un ajustement des indemnités au titre des calamités agricoles sera prévu. Dans le cadre d’un plan d’ensemble pour la forêt, le gouvernement prévoit d’inciter à une plus grande valorisation du bois dans la construction et dans la production d’énergie (bois de chauffage). Dans le domaine de l’énergie, il sera établi un plan pluriannuel d’enfouissement des lignes EDF moyenne et basse tension.

● **Marée noire.** Un CIADT exceptionnel se tiendra fin février. Il décidera les mesures de solidarité nationale et d’accompagnement nécessaires aux collectivités et aux activités touchées par la marée noire, en particulier dans les domaines du tourisme, de la pêche et de la conchyliculture, du développement local, de la réhabilitation environnementale des sites. Ce CIADT serait couplé avec un comité interministériel de la mer (CIM), lui aussi exceptionnel (le dernier date du 1^{er} avril 1998). Le ministère de l’environnement souhaite également une enveloppe totale de 100 millions de francs pour financer le plan Polimar.

Benoît Hopquin et Béatrice Jérôme

Le Marais poitevin a été emporté par le vent

LE MAZEAU (Vendée) de notre envoyé spécial Ici, la tempête s'est achamée sur les peuplerais, prenant pour cible les arbres les plus hauts, comme s'il

REPORTAGE

« Si des incitations à l'élevage avaient été prises, on n'aurait pas une telle catastrophe »

fallait mettre à bas l’arrogance. Les colosses gisent, et les racines, déchirant le sol, ont soulevé d’énormes mottes de terre. Impossible de progresser en barque sur les canaux. Tout est obstrué. Le Marais poitevin ressemble à un gigantesque chantier. Un homme manie une tronçonneuse au milieu du désastre, et son travail paraît dérisoire. La parcelle, bordée de peupliers et de frênes têtards, est celle de son grand-père, parti en maison de retraite au début de l’hiver. « *Il vaut mieux qu’il ne voit pas le spectacle*», commente l’homme.

Une tache immense attend les riverains. « *Les gens sont encore traumatisés. Un étrange bourdonnement montait du Marais, puis on a entendu les arbres qui tombaient un à un*», raconte un témoin de la soirée infernale du 27 décembre. « *C'est une catastrophe écologique*», lance Marcel Moinard, du syndicat du Marais mouillé, qui rassemble les riverains. Dans certaines parcelles, jusqu’à 70 % des arbres sont tombés (voir aussi les photos en première page de notre supplément *La tempête des tempêtes*). Une urgence : désobstruer pour éviter les crues, permettre aux exploitants d’accéder aux prairies, et remettre les canaux en état avant la saison touristique. « *Seuls, on n’y arrivera pas, poursuit Marcel Moinard, il faut que l’Etat intervienne avec du matériel spécialisé et des bûcherons qualifiés. C’est un travail dangereux.*» Le réseau hydraulique est sûrement atteint aussi, il va falloir ici consolider, là remettre en forme les rives, replanter les bordures en peupliers et frênes têtards, l’arbre symbole du Marais.

Le Marais poitevin est une des régions naturelles les plus fragiles, la deuxième zone humide (97 000 hectares) de France, répartie sur deux régions et trois départements. Mais c’est aussi un terroir, fruit de l’intelligence humaine, qui, pour conquérir naguère de nouvelles terres, a tissé un maillage hydraulique minutieux. « *Le Marais a été aménagé par l’homme, mais il s’est établi un écosystème, reconnu utile pour la collectivité*», explique Christian Errath, de la coordination des écologistes. En fait, depuis le début des années 70, ce territoire, voué depuis toujours à l’élevage, avec son paysage si particulier de prairies, entourées de fossés, bordés de frênes têtards, est soumis à la pression de l’agriculture intensive. Les prairies naturelles ont été « retournées », des drainages enterrés, l’élevage a reculé et la céréalisation a gagné le Marais desséché, puis le Marais mouillé. « *Nous sommes une région céréalière, nous n’avons pas honte de le dire*», insiste Jean-Luc Robineau, exploitant, responsable FDSEA. « *Cette zone humide est incompatible*

avec les céréales. Si la prairie s’est imposée dans le passé, c’est parce qu’elle supporte les crues et les nappes phréatiques près du sol», répondent les écologistes.

Le Marais poitevin rétrécit comme une peau de chagrin. Plusieurs cartographies officielles de l’occupation du sol, réalisées par satellite en 1986, 1992 et 1997, le démontrent. Si la prairie reste homogène dans certaines zones, elle apparaît dispersée dans d’autres, qui ont été céréalisées, perdant ainsi, selon les écologistes, sa fonction. Elle ne représenterait plus que 35 % de la surface totale.

« DES ERREURS DE GESTION »

Au début des années 80, beaucoup de petits propriétaires, délaissant l’élevage, ont transformé leurs prairies en peupleraias. La popiculture, subventionnée, est devenue un appoint économique non négligeable. « *C’est le bas de laine, pour marier sa fille ou acheter la voiture*», précise Christian Errath.

Ce sont ces peupleraias qui ont été touchées par la tempête. Dédai-

gnant les jeunes plantations, le vent a pris comme un malin plaisir à s’attaquer aux gros arbres, en bout de croissance, prêts à être exploités. Des efforts réduits à néant. On a planté les arbres autant sur la tourbe, un sol instable, que sur sol calcaire, plus résistant. Surtout, les racines du peuplier se développent en surface, et non en profondeur. Cela explique l’hécatombe. « *Les prairies ne sont pas faites pour faire « brouter » les peupliers. La popiculture est devenue intensive, il se développe des parasites qu’il faut traiter, et cela provoque de la pollution. Si des incitations conséquentes à l’élevage avaient été prises, on n’aurait pas une catastrophe de cette dimension. On a commis une erreur de gestion*», estiment les écologistes.

Il y a aussi la perte économique. « *Ces plantations n’étaient pas assurables. Les Maraichins sont découragés. Ils ont peur pour la valeur foncière de leurs terrains. L’hectare a chuté, de 20 000 francs en 1970 à 6 000 francs aujourd’hui*, affirme Marcel Moinard, qui s’interroge sur la mutation du Marais : *de plus en*

plus souvent, nous prenons de plein fouet les tempêtes, à cause de cette mise à nu du sol ; il n’y a plus de protection.»

L’assèchement « *galopant*» du Marais poitevin ainsi qu’un projet d’autoroute (A 83), reliant Nantes à Niort, menaçant la région, abandonné aujourd’hui, mais qui resurgit avec une éventuelle bretelle autoroutière (A 831) traversant le Marais, ont incité le gouvernement, en 1991, à suspendre le label du parc naturel régional, qui avait été créé en 1979. « *L’échec du point de vue de la gestion de l’environnement est flagrant*», estime Yves Le Quellec, président de la Coordination pour la défense du Marais poitevin. Depuis un parc interrégional, « *donnant l’illusion aux élus qu’ils protègent l’environnement, alors qu’ils sont sous la pression des agriculteurs*», selon les écologistes, a été mis en place. Le coup de vent exterminateur du 27 décembre incitera-t-il toutes les parties prenantes à se réunir autour d’une table ?

Régis Guyotat

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs des médias étaient toujours portées par le rapprochement entre AOL et Time Warner, mardi 11 janvier. A Londres, le groupe d'informations Reuters et la société Pearson...

de l'irlandais Esat, trop élevé par rapport à l'offre concurrente du norvégien Telenor. Mardi, l'action Kingfisher a chuté de 96,5 pence, à 577 pence, après avoir annoncé subir une « pression » sur ses marges...

Table of stock prices for various companies in the Automobile sector, including Autoliv, BASF, BMW, Continental, etc.

Table of stock prices for various companies in the Banques sector, including Abbey National, ABN AMRO, All Leics, etc.

Table of stock prices for various companies in the Télécommunications sector, including Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, etc.

Table of stock prices for various companies in the Produits de Base sector, including Acerinox, Alusuisse, Aluminium, etc.

Table of stock prices for various companies in the Consommation Cyclique sector, including Accor, Adidas, Alfa Romeo, etc.

Table of stock prices for various companies in the Chimie sector, including Air Liquide, Akzo Nobel, BASF, etc.

Table of stock prices for various companies in the Pharmacie sector, including AstraZeneca, LVMH, Moulins, etc.

Table of stock prices for various companies in the Conglomérats sector, including CGIP, Christian Dior, Dieret, etc.

Table of stock prices for various companies in the Construction sector, including Acciona, Aktor, Uponor, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Financiers sector, including 3i, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for various companies in the Alimentation et Boisson sector, including Allied Domecq, Associated Brit, Bass, etc.

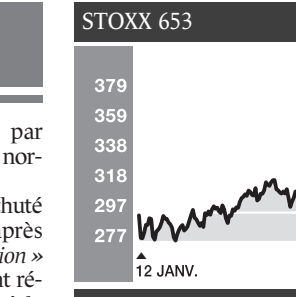
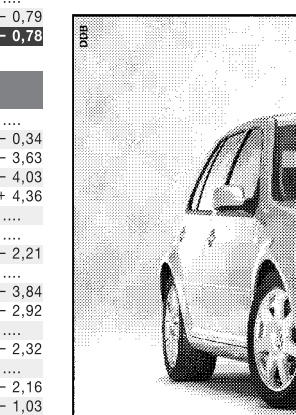


Table of stock prices for various companies in the LHMH/RM sector, including Hilton Group, LVMH, Moulins, etc.

Table of stock prices for various companies in the Biens d'Équipement sector, including Abb, Adeccon, Alstom, etc.

Table of stock prices for various companies in the Énergie sector, including Aker Maritime, Bg, Bur Amoco, etc.



Nouvelle Golf V6 4Motion 204 ch. *Transmission intégrale. Consommation (l/100 km) : cycle urbain 15,3; extraurbain 8,1; mixte 10,8. Co2 (g/km) : 259.

Table of stock prices for various companies in the Total Fina/RM sector, including Total Fina, Engy, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Financiers sector, including 3i, Almani, Alpha Finance, etc.

Table of stock prices for various companies in the Alimentation et Boisson sector, including Allied Domecq, Associated Brit, Bass, etc.

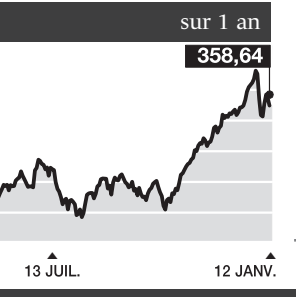


Table of stock prices for various companies in the SKANDIA INSURAN sector, including Skandia, Storebrand, Sunlf & Prov, etc.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies in the Commerce Distribution sector, including Boots, Carrefour, Casto, etc.

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aerospatiale, Alcatel, Altel, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

Table of stock prices for various companies in the Assurances sector, including Aegon, Agf, Allianz, etc.

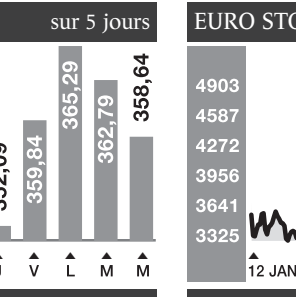


Table of stock prices for various companies in the SKANDIA INSURAN sector, including Skandia, Storebrand, Sunlf & Prov, etc.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies in the Commerce Distribution sector, including Boots, Carrefour, Casto, etc.

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aerospatiale, Alcatel, Altel, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

Table of stock prices for various companies in the Assurances sector, including Aegon, Agf, Allianz, etc.

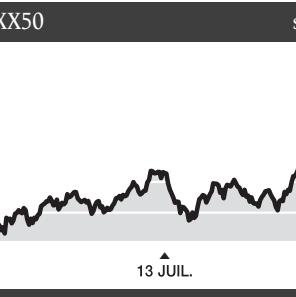


Table of stock prices for various companies in the SKANDIA INSURAN sector, including Skandia, Storebrand, Sunlf & Prov, etc.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies in the Commerce Distribution sector, including Boots, Carrefour, Casto, etc.

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aerospatiale, Alcatel, Altel, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

Table of stock prices for various companies in the Assurances sector, including Aegon, Agf, Allianz, etc.

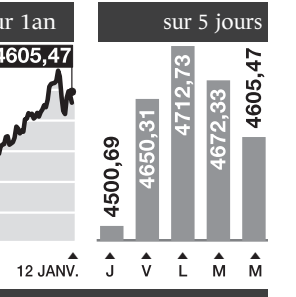


Table of stock prices for various companies in the SKANDIA INSURAN sector, including Skandia, Storebrand, Sunlf & Prov, etc.

Table of stock prices for various companies in the Biens de Consommation sector, including Ahold, Altadis, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various companies in the Commerce Distribution sector, including Boots, Carrefour, Casto, etc.

Table of stock prices for various companies in the Haute Technologie sector, including Aerospatiale, Alcatel, Altel, etc.

Table of stock prices for various companies in the Services Collectifs sector, including Aem, Anglian Water, British Energy, etc.

Table of stock prices for various companies in the Assurances sector, including Aegon, Agf, Allianz, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Renault cédait 0,58 %, à 49,51 euros, mercredi 12 janvier, dans la première heure de cotation. Le groupe Oracle a proposé au constructeur japonais Nissan de participer à la société commune de commerce électronique qu'il a créée avec l'américain Ford, indique le Financial Times dans son édition de mercredi. Si Nissan fait partie du projet, le groupe français pourrait également y participer.

Pechiney perdait 1,19 %, à 74,9 euros, en Bourse, mercredi matin. Le groupe a vendu la majorité de son portefeuille clients et de ses activités de marché pour compte propre sur le London Metal Exchange (LME) à la Standard Bank London. Mercredi matin, l'action Sagem reculait de 0,76 %, à 714,5 euros, après avoir terminé la veille au niveau record de 720 euros, en hausse de 6,82 %. Les activités télécommunications du groupe devraient, selon son PDG, progresser deux fois plus vite que prévu en 2000. Le titre Moulinex gagnait 1,02 %, à 9,89 euros, mercredi matin. Le chiffre d'affaires du fabricant français de petit électroménager a progressé de 0,5 % sur les neuf premiers mois de l'exercice 1999-2000. L'action Rémy Cointreau était stable, à 22 euros, mercredi en début de séance. L'agence de notation Moody's a mis sous surveillance la note du groupe avec possibilité de la hausser.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 12 JANVIER Cours relevés à 9 h 50 Liquidation : 24 janvier

Table of French stock market data including columns for company names, previous closing, current price, and percentage change.

Table of French stock market data (continued) listing various companies and their market performance.

FINANCES ET MARCHÉS

Table of international financial markets and stock indices, including SUEZ LYON, TFI, TECHNIP, and others.

International

Table of international stock market data with columns for company names, previous price, current price, and percentage change.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. SYMBOLES 1 ou 2 = catégories de cotation...

Dernière colonne RN (1): Lundi daté mardi; Mardi daté mercredi; Mercredi daté jeudi; Jeudi daté vendredi.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 11 JANVIER Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data for various companies like ADL PARTNER, AB SOFT, ACCESS COMME, etc.

Voyager différemment

Advertisement for SAS (Scandinavian Airlines) featuring an image of a pilot and text about daily flights to Scandinavia.

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 12 JANVIER Cours relevés à 9 h 50

Table of second market data for various companies and indices.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 11 janvier

Table of SICAV and FCP data listing various investment funds and their performance.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing more investment funds.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing more investment funds.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing more investment funds.



Chevaux de race montagnarde à larges croupes, gelée blanche sur gras herbages et crêtes neigeuses, c'est, en une seule image, toute ou peu s'en faut, l'enclave espagnole de Llivia, dans la partie escarpée du Roussillon. La minuscule cité (photo de gauche) n'a jamais eu sans doute plus d'un millier d'âmes mais a toujours argué de son statut de ville romaine pour jouir d'une sorte d'autonomie, au milieu des villages pyrénéens.

L'entrée de Madrid dans l'Union européenne a mis fin à la contrebande suscitée par la présence d'une voie neutre, ouverte dès 1660, entre l'Espagne et l'enclave. En contrepartie, la cité de l'impératrice Livie est devenue une villégiature familiale et culturelle, cette nouvelle donne étant symbolisée par la tour féodale Bernat-de-So (en bas, à droite), à présent siège du Festival lliivote de musique. Les alentours de la localité sont restés agrestes, comme près du mas Saint-Joseph (en haut, à droite), demeure patricienne construite sous le règne d'Isabelle II, qui décida, avec Napoléon III, de confirmer le régime spécial de Llivia

Reportage photo par
Line Rossignol / VU
pour « Le Monde »

Llivia, confetti d'Espagne sur les Pyrénées françaises

LLIVIA
de notre envoyé spécial

L'actualité rappelle de temps à autre l'existence au Maroc des « enclaves » espagnoles de Ceuta et Melilla. En fait, ces deux comptoirs ouverts sur la mer ne méritent pas le qualificatif d'enclave, réservé *stricto sensu* à un territoire complètement entouré par celui d'un pays étranger. Si enclave espagnole il y a, elle est à l'intérieur des frontières françaises et il s'agit de Llivia, au cœur des Pyrénées, non loin d'Andorre. Llivia : moins d'un millier d'âmes sur un plateau à plus de 1 200 m d'altitude, cerné de crêtes enneigées, et occupant une superficie près de sept fois supérieure à Monaco : 12,83 km², soit deux arrondissements parisiens.

Les contrées heureuses, c'est connu, n'ayant pas d'histoire, Llivia n'a jamais les honneurs médiatiques. Pourtant, cette parcelle de pleine souveraineté espagnole, insérée dans le département français des Pyrénées-Orientales mais rele-

Fondation romaine, « porte du djihad » pour les musulmans rendue à l'hispanité par Louis XIV, une cité cerdane découvre les atouts d'une histoire surprenante et d'une nature en bon état

vant de la province autonome de Catalogne, peut se flatter d'origines anciennes et pimentées. Son armorial induit qu'Hercule aurait forcé ici la pauvre Pirène, éponyme des Pyrénées. Cependant, c'est à une autre dame, bien réelle, que Llivia, selon le chercheur José Torres, devrait son nom : l'impératrice Livie, épouse d'Auguste et mère, par un premier lit, de Tibère. En tout cas, Llivia fut bien une fondation de Rome, chef-lieu de l'antique *Ceritania*, future Cerdagne et lieu d'exil du glorieux poète latin chrétien, Sidoine Apollinaire.

Élevée au rang de municipe, cité allogène dont les habitants jouissaient des droits civils de la citoyenneté romaine (mais non point de droits politiques, sauf sur le plan local), c'est à ce privilège bimillénaire que Llivia doit aujourd'hui d'être espagnole. En effet, lors de la paix franco-hispanique des Pyrénées qui, entre autres, attribua en 1659 à Paris le Roussillon, « y compris trente-trois villages cerdans », les Llivotes ar-

guèrent du « statut *citadin* » de leur microscopique localité, pas plus peuplée que de nos jours, pour ne pas figurer, fi donc ! sur la liste des rustres – et rester ainsi dans le noble giron castillan... Louis XIV respecta cette survivance des lois latines et les graves juristes rédacteurs du traité de Llivia, en 1660, dessinèrent cette « fantaisie administrative » qu'est l'enclavement actuel, relié à la mère patrie par une « route neutre » de 4 km, en fonction depuis trois siècles et demi.

En 1866, Napoléon III et Isabelle II confirmèrent une situation qui, semble-t-il, ne fit jamais un pli au cours des diverses crises franco-espagnoles, en dehors des innévitables cas de contrebande, résolus récemment par le libre-échangeisme de l'Union européenne – à cela près qu'Andorre n'a pas adhéré à l'UE et secrète donc encore, dit-on, divers trafics. Alphonse XIII puis Juan Carlos ont visité leur « bonne ville de Llivia » dans laquelle de Gaulle envoyait un jour « tante Yvonne » faire

un tour. Les accords de 1659-1660 demeurent valides.

Après les Romains et avant les Espagnols, Llivia connut une période particulièrement agitée lorsque sa citadelle fut prise par les Sarrazins. En 730, un jeune gouverneur berbéro-musulman des Pyrénées, Mounouz (dont descendait peut-être certains Munoz de l'Espagne catholique) enleva, selon les chroniques catalanes et arabes, une consentante *donzella de singular bellesa*, Lampégie, fille du duc chrétien de Gascogne avec lequel Mounouz négociait une trêve. L'écrivain algérien Salah Guemriche a séjourné dans le terroir lliivote où il a trouvé nombre d'éléments pour son roman historique, *Un amour de djihad* (1995), qui s'arc-boute autour du mariage d'amour et de raison ayant brièvement uni, à Llivia, Mounouz et Lampégie.

Inquiets de sa diplomatie d'entente avec les « Infidèles », ses coreligionnaires arabes tuèrent le chef berbère tandis que sa Gasconne

destinée au postérieur des importuns... Après les Maures, vint la dynastie christianisatrice de Wilfred le Velu qui flatta le particularisme de la minuscule capitale montagnarde. La singularité lliivote trouva sans doute là son sceau définitif, qui a fait de la mini-cité serties en territoire français une entité avant tout catalane et catalanophone, relevant de l'évêque espagnol d'Urgel, par ailleurs coprine d'Andorre avec le chef de l'Etat français.

Si, à cause de Louis XI, détenteur provisoire, à force d'écus, de Llivia, celle-ci ne dispose plus de sa forteresse, car le roi fit détruire cette « clé et bastion des Pyrénées », l'enclavette a conservé son église romane : Notre-Dame-des-Anges, enrichie de peintures d'un disciple de Dali, Miquel Marrugat, et siège depuis 1982 d'un bon festival estival de musique classique ; sa tour médiévale, devenue vigie culturelle et touristique, et surtout sa pharmacie, célèbre dans toute la région, du XV^e siècle jusqu'aux années 20. Mu-

Happy Millennium,
Mr. Elephant!*

Et si vous fêtiez l'an 2000 en vous glissant dans les eaux cristallines des Isles Andaman ? Ou en plongeant dans une mer de fleurs exotiques, au festival des orchidées au Sikkim ? Ou alors à travers l'enchantement des saris chatoyants du Rajasthan ? L'Inde vous invite à célébrer le Millénum : soyez de la fête !

*Come, awaken your senses***

India

Office National Indien de Tourisme
13, Boulevard Haussmann • 75009 Paris
Tél. 01 45 23 30 45 • Fax 01 45 23 33 45
E-mail: goitopar@aol.com • http://www.india-tourism.com/fr

Nouvelles Nom: _____
découvertes, nouveaux itinéraires multicolores. Adresse: _____
Contactez-nous! _____

MONUM

* Joyeux Millénum, M. l'Éléphant! ** Un univers qui éveille vos sens

Swane la Transpyrénéenne

Sous les Mérovingiens, bien des hauteurs pyrénéennes étaient sans doute semblables, ours et isards en plus, aux environs de Llivia aujourd'hui. Travaillant à partir d'une large documentation historique, notre confrère Roger-Xavier Lantéri, déjà auteur de *Bruneilde* (Perrin, 1995), publie cette fois *Swane Cœur-de-loup*; ce roman de chevauchées et embuscades donne le rôle-titre à une jeune Franque cacarolant entre Ibérie et Francie, entre chefs et « cheftaines » barbares. Les Pyrénées, alors aux mains des Goths, sont au centre de la course de Swane allant secourir la reine Ingonde ; une course à cheval, à une époque qui ne connaissait pas encore les étriers mais seulement l'éperon. Très précis, ce livre est dépayssant, et on doublera son plaisir en l'emportant sur les vieilles routes escadant les deux flancs des Pyrénées (Pygmalion-Watelet, 285 p, 119 F, 18,14 €).

était jugée assez gironde pour aller omer le harem du calife, à Damas. Guemriche tient que l'église du bourg français voisin de Planès, encore surnommée *mezquita* – mosquée –, abrita plus tard les restes de ces Roméo et Juliette façon islamochrétienne, réunis dans la mort ; ils furent remis à la mode au XIX^e siècle par des Catalans catalanaisants comme Victor Balaguer i Ciera, auteur de *La tragédie de Llivia*, tandis que le musicien Déodat de Séverac composerait pour les pianistes *Le muletier devant le Christ de Llivia*.

UN COUP DE LOUIS XI

Durant son demi-siècle islamique, Llivia eut son minaret et le *mirador* de la *Cerdanya* devint *Medinat-el-Bab*, « Ville de la Porte » ; la porte du djihad vers la Francie, vers un rêve de conquête corano-politique que Charles Martel, alerté par le père de Lampégie, devait briser près de Poitiers, en 732. Maintenant, Llivia a son square et sa mosaïque murale dédiée à Lampégie, et tels Llivotes se sont avisés que leur confetti affecte la forme d'un croissant, voire d'un poignard recourbé, d'autres y voyant plutôt une « botte

séfiée depuis lors, elle aligne toujours ses pots à antimoine, arsenic, bismuth, mercure, or et plomb et même ceux, affirme le guide édité en français par la mairie de Llivia, ayant contenu des « produits qui aujourd'hui nous effraient – poudre de crâne humain, excréments de chiens ou de rats – et qui ne sont plus guère employés »...

Chaque samedi, toute la ville se retrouve autour de son marché, mais la réputation de Llivia tient moins à son jambonneau ou à son fromage qu'à sa vieille espèce de chevaux pyrénéens, toujours présente sur les grasses pâtures de Gorguja et Sareja, et encore appréciée des deux côtés de la montagne. Dans *Swane*, Roger-Xavier Lantéri dépeint ainsi cette robuste variété équine : « noire, barbue, bottée de poils, de la race de ceux qu'enlevèrent les Goths en Val-d'Aspe, mélange de barbe punique et de poney du Périgord ». Les chevaux de Llivia, dont l'origine remonte à la nuit des âges, symbolisent bien le passé charnu de l'enclave et son charme rude, deux vertus qui ne doivent rien à une agence de communication.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz



Un hôtel breton de la tête aux pieds

SUR LA PLACE de l'Eglise, au cœur du centre historique de Crozon (Finistère), l'Hôtel de la Presqu'île se fait plutôt discret. La façade du début du siècle est austère : avant sa reconversion, le bâtiment abritait la mairie du bourg. A l'intérieur, l'harmonie des teintes - carrelage ocre agrémenté de motifs à entrelacs, murs de pierre, tissus bleu de mer - surprend le voyageur habitué aux sols marron et aux moquettes murales de couleur indistincte. « Pointe du Guern » (« Beg ar Ripp »), « Cap de la Chèvre » (« Beg ar Kador »), etc. : chaque chambre a son nom, traduit en breton. Jaune et bleu, vert, gris et orangé s'y allient du sol au plafond, du couvre-lit aux rideaux. Des frises évoquant le roulis des vagues courent sur les murs et les abat-jour. Les lits et armoires, sobres et massifs, rappellent le mobilier traditionnel breton. Le jour éclaire généreusement les carrelages bicolores des salles de bains.

Inauguré le 8 octobre 1999, l'Hôtel de la Presqu'île est le premier hôtel « Celtia ». L'idée de Danièle Floc'Hlay, la créatrice du concept, germe au milieu des années 80, alors que la vague celtique sommeille encore. Cette enfant des montagnes noires veut faire naître une « expression décorative contemporaine bretonne », qui s'afficherait dans des hôtels et des restaurants, tous différents, mais tous bretons de pied en cap.

« Pendant un temps, notre culture a été effacée. Nous avons désormais un effort de création à faire, plaide-t-elle. Nous pouvons être aussi brillants en décoration qu'en musique. » Dans les années 90, les embruns et le pull marin défontent peu à peu le bikini et la Riviera. Le projet « Celtia » séduit Nelly Rodi, fervente Bretonne (d'adoption) et directrice d'une influente agence de style. Elle confie sa réalisation à l'architecte d'intérieur Pierre Dentale. Joël et Jocelyne Euzen, les propriétaires du restaurant Le Mutin gourmand, à

Crozon, seront les pionniers de cette hôtellerie identitaire, un projet pilote soutenu par le conseil régional de Bretagne et l'Union européenne.

Aujourd'hui, Danièle Floc'Hlay et la fédération régionale des pays d'accueil de Bretagne (une convention a été signée entre le nouvel hôtel et le pays touristique du Menez Hom atlantique) cherchent d'autres candidats et de nouveaux partenaires : créateurs, écoles de design, fabricants de mobiliers ou d'objets d'intérieur. Objectif : favoriser une découverte intelligente de la région « au-delà d'une vision stéréotypée et immobile de la Bretagne ».

Gaëlle Dupont

★ Hôtel de la Presqu'île (« 3 étoiles »), 1, rue Graveran, 29160 Crozon, tél. : 02-98-27-06-51. Treize chambres de 270 à 420 F (41 à 64 €). Ouvert toute l'année hormis la première quinzaine de mars.

Week-end San Cecilio à Grenade

Depuis quatre siècles, en février, Grenade honore son saint patron, San Cecilio. Un culte qui repose sur l'une des plus grandes falsifications de l'Histoire, mais qu'importe, ce jour-là, selon le dicton, « toute la ville va au Mont ». Processions, messe, danses et repas bon enfant, pris en commun, la ferveur religieuse se marie allégrement à celle du flamenco et de la zambra, surtout si elles sont rythmées par un flot de fino et de manzanilla, ces vins plus nerveux et racés qu'une Andalousie à la promenade. C'est surtout l'occasion pour les Grenadins de se réapproprier pleinement ce Sacromonte, qui domine la ville et dont la riche collégiale, l'abbaye et ses grottes, lieu supposé du martyre de San Cecilio, trop rarement ouvertes au public, sont assiégées l'été par les touristes.

Cette année, la San Cecilio se fête le dimanche 6 février, alors pourquoi ne pas « aller au Mont » à pied, et par un des itinéraires les plus émouvants qui soient dans cette ville, peu avare pourtant de beauté. Rendez-vous à la place Santa Ana, porte de la Carrera del Darro, cette antique promenade qui longe, face aux tours irréflectes de l'Alhambra, un frais ruisseau perdu parmi un entrelacs de ponts de pierre à demi écroulés, de bains arabes à jamais silencieux, de mosquées où la croix s'est plantée et d'orgueilleux palais dévorés de figuiers.

On pourrait visiter, au passage, la maison de los Agredas, à l'escalier aux motifs mudéjar, l'intéressant musée archéologique ou encore les bains arabes du Nogal, miraculeusement conservés depuis le XI^e siècle. Mais qui, mieux que ce paysage cher aux auteurs romantiques, saura vous expliquer, à travers le mystère embaumé des *carmen* – les maisons-jardins de l'Albaicín, l'ancien quartier maure, tout proche – ce qu'est vraiment, pétrie de trois cultures, l'âme torturée de ces « cœurs andalous qui cherchent toujours de vieilles épinées » ?

Le temps d'une pause, peut-être – l'ascension est dure – pour les indispensables *tapas*, amuse-gueules conjugués à l'infini, dans un de ces minuscules bars

qui réinventent avec brio l'omelette Sacromonte, à base de cervelle d'agneau, les fèves au jambon des Alpujarras ou encore la *salaila*, cette croustade rustique que la municipalité régale aux habitants, le jour de la San Cecilio. Sur le Mont, le dernier tronçon, qui fut chaussée romaine et berceau du flamenco, vous a paru un peu surfait, avec ses grottes blanchies pour touristes en mal de folklore ? Sans doute avez-vous raison, mais vous pourrez toujours vous consoler plus tard, en vous perdant dans les splendeurs, jamais décevantes, de ce rêve de pierre et d'eau que sont les palais arabes de l'Alhambra ; ou rendre hommage à Christophe Colomb, en redescendant, par la porte de Elvira, que le futur « *amiral des mers océanes* » franchit avant de partir à la conquête de son Amérique. A moins que, stimulés par

l'air vif de l'hiver grenadin, vous n'ayez envie d'aller, à seulement 40 kilomètres, skier dans l'une des stations de la sierra Nevada. Une ultime façon de grimper au Mont.

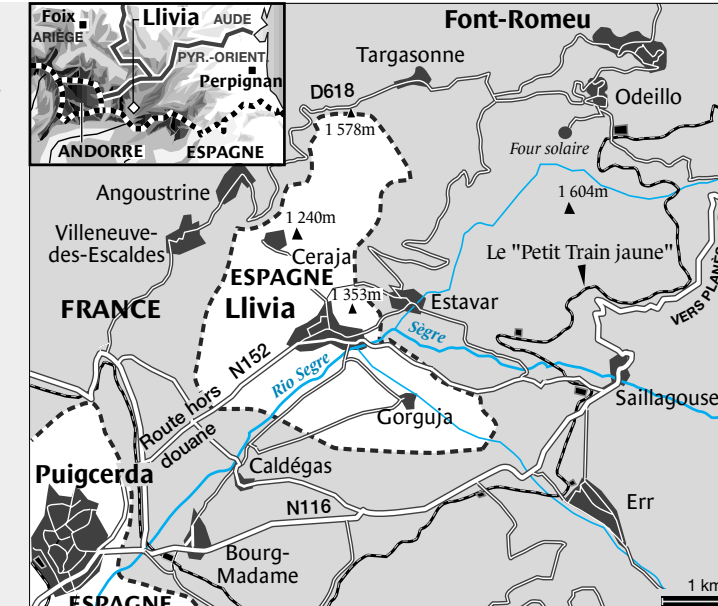


De notre correspondante Marie-Claude Decamps

★ Descendre à l'Alhambra, version luxe du Parador, dans le jardin même d'un ancien couvent du XIII^e (chambre double 1 300 F, 198 €, tél. : 0034/958-221440, réserver à l'avance) ; version économique, sympathique et bien situé, l'hôtel Washington Irving (chambre double 410 F, 62 €, tél. : 958-227550). Forfait avion-hôtel chez Donatello et Marsans, autour de 2 100-3 000 F, 318-457 €. Pour se restaurer, choisir un bar à *tapas* (Los Mascarones, 18 calle Pagés ; Mogollon del Jamon, 31 Pedro Antonio de Alarcon ; La Pataleta, 1 plaza del Gran Capitan, un restaurant populaire traditionnel (El Sevilla, 12 Oficinas, tél. : 958-255659), ou un établissement de charme avec jardin et vue splendide (Mirador de Morayma, 2 Pianista Garcia Carillo, tél. : 958-228290).

Carnet de route

- **Repères.** Llivia, lieu de séjour abordable, est entre 10 et 20 km d'une douzaine de stations de ski des Pyrénées, telles Font-Romeu et Super-Molina, et à 100 km de Perpignan.
- Indicatif téléphonique : de France composer 00-34-972 + 6 chiffres.
- **Hôtels.** Le Llivia (tél. : 89-60-00 ; fax : 14-60-00), 3 étoiles, chambres avec petit déjeuner à partir de 250 F, 30,11 € ; plusieurs pensions et restaurants décents dans l'enclave. A Perpignan : hôtel Park (18, boulevard Jean-Bourrat, tél. : 04-68-35-14-14), chambres à partir de 300 F, 45,73 € ; garage.
- **Voyagiste.** La Balaguère, spécialiste des randonnées sportives dans toutes les Pyrénées (tél. : 05-62-97-20-21, 65403 Arrens-Marsous).
- **Site.** Musée municipal de Llivia (pharmacie) ; tél. : 89-63-13.
- **Événement.** XIX^e Festival de musique de Llivia du 6 au 23 août (concerts payants) et 8 au 25 décembre (concerts gratuits), tél. : 89-63-13.



- **Lectures.** *Un amour de djihad*, de Salah Guemriche, Balland, 1995, 395 p. 129 F, 19,67 € ; *Quand l'Islam était aux portes des Pyrénées*, de Pierre Tucoo-Chala, 295 p. 200 F, 30,49 €, 1994, éd. J. et D., 18 rue Folin, 64200 Biarritz ; guide Michelin *Pyrénées-Roussillon-Albigeois* ; bimestriel *Pyrénées Magazine*, 38 F, 5,79 €, publication des Editions de Milan, 300, rue Joulin, 31101 Toulouse ; l'article bien documenté de José Torrès sur Llivia in *Historia-Découvertes*, n° 6, mai-juin 1999.
- **Renseignements.** Offices du tourisme de Llivia (tél. : 89-63-13) et de Puigcerda (tél. de France : 00-34-972-88-05-42).

EVASION

Publicités

HAUTE SAVOIE

SOMMAND PRAZ-DE-LYS
1 500 M. Pied des Pistes - Fond, Alpin
HOTEL DU LAC 2*
Piscine, Sauna, SPA - Pens. comp. 245 F à 390 F
PROMO 5 jours minimum tout comp.
BASSE SAISON de 2 000 F à 2 200 F
(Matériel + Forfait ski + Pension)
PÂQUES PROMO 7 jours
Semaine et Week-End groupe
☎ 04.50.34.20.88

ISLANDE

WEEK-ENDS MAGIQUES
A partir de
2 490 FTTC
vols + taxes + 3 nuits
en hôtel 1^{er} cat. + petits-déjeuners
Réservations :
ICELANDAIR
Tél. 01 44 51 60 51
E-mail : france@icelandair.is

renseig. publicité :
☎ 01.42.17.39.40

Dépensez moins, voyagez plus !
Achetez en direct au Tour Opérateur.

Directours

SUR INTERNET
Ce sont 150.000 VOLS SECS
à tarifs négociés EN ACCÈS DIRECT
avec CONFIRMATION en LIGNE.

www.directours.com
et Minitel : 3615 Directours (2,23 F/min),
vous pouvez obtenir prix et dispo
effective. Et si vous ne trouvez pas
ou si vous souhaitez un conseil,
téléphonez au
01.45.62.62.62
Nos agents sont des
SPÉCIALISTES CAPABLES
de trouver quand la
machine "cale".

AGENCE ouverte 6j/7 au 99 des Champs-Élysées Paris 8^e.
Membre SNAV - Garantie APS

ÎLES MALDIVES
Venez découvrir ce paradis terrestre !

CROISIÈRES
■ Yacht luxueux "Coral Princess"
10 995 F la semaine
■ Dhoni "Vaaredhoni"
9 440 F la semaine

SÉJOURS
■ De nombreuses îles à différents
prix vous seront proposées.
* avec vol aller/retour Brochure gratuite sur demande

3 ter, rue Madira, 92400 Courbevoie
Tél. : 01 41 16 93 28 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : info@maldive.org / Web : www.maldive.org

Weekender Plus Winter Special

SOLDES

Avec l'offre Weekender Plus Winter Special, nous serons en week-end tous les jours. Prix à partir de FF 365 par chambre et par nuit, petit déjeuner compris, pour 2 adultes et jusqu'à 2 enfants de 12 ans ou moins. De plus, de nombreux hôtels proposent un prix attractif pour les enfants occupant leur propre chambre !

Pour réserver, appelez le numéro vert et demandez la formule "Weekender Plus" **0800 905 999**

Crowne Plaza
Holiday Inn
Express

Le Monde

S U P P L E M E N T



APRÈS *Deux techniciens tentent de dresser un premier inventaire des ravages dans le Parc interrégional du Marais poitevin, rendu inaccessible au public.*

BERNARD ANNECQUÉ/CORBIS SYGMA

LA FRANCE AVANT ET APRÈS

La tempête des tempêtes



Le Marais poitevin, partiellement classé en zone de protection spéciale et de haute valeur ornithologique, attire chaque année des dizaines de milliers de touristes.

AVANT

SERGE PICARD

Face au cumul des risques prévenir et réguler

par Jean-Paul Besset

TROIS chocs brutaux en moins de deux mois, brouillant les frontières entre l'humain et le naturel, et l'inquiétude ébranle la France : des pluies violentes provoquant une inondation gigantesque – 35 victimes et le Midi sinistré –, mi-novembre 1999, une marée noire pernicieuse et diffuse – des oiseaux mazoutés par centaines de milliers et la côte atlantique souillée au retour de chaque marée –, deux ouragans successifs – 88 morts, selon le dernier bilan, et, sans doute, près de 50 milliards de francs de dégâts. Chaque fois le commentaire bégaie, évoquant le caractère sans précédent des catastrophes, comme si l'exceptionnel pouvait tenir lieu de raison. Curieux paradoxe : malgré ses fondements rationnels, la société a recours à l'imprévisible pour exorciser la folie destructrice et récurrente des phénomènes extrêmes.

Le risque n'est plus l'exception. Il est même devenu banal : jamais la planète n'a été aussi dangereuse, menacée de manifestations dont les origines, de plus en plus humaines, provoquent des conséquences naturelles de plus en plus déstabilisantes pour l'humanité. Les prodigieuses découvertes de la science, les fulgurantes avancées de la technologie ont, tout au long du XX^e siècle, ajouté des trésors dans le jardin de l'humanité. Mais, côté cour, l'envers du progrès a révélé d'inquiétantes ombres : la percée jusqu'au cœur de l'atome véhicule le risque d'un irréversible hiver nucléaire ; la manipulation génétique du vivant s'accompagne du danger de programmer, par clonage, la disparition de l'individu. Est-ce parce que l'homme se croit à l'image de Dieu ou, incorrigible hédoniste, libre de tout entreprendre ? Au plus loin qu'elle avance dans ses conquêtes, l'humanité se rapproche dangereusement du noyau dur de la vie, cette frontière où elle tutoie l'irréversible. La limite au-delà de laquelle tout peut basculer est susceptible d'être atteinte. Le risque est là, mais pas sa conscience.

Au fur et à mesure que la modernité érige des remparts artificiels autour des sociétés humaines, construisant de complexes machineries de réseaux, la vulnérabilité s'accroît. Or à quoi assiste-t-on ? A l'impensé du risque. On n'a jamais autant construit dans les zones inondables. On crie au scandale quand une autoroute est fermée un jour de neige. On ne supporte plus que le vent souffle. En déconnectant la technique du genre humain, en l'autonomisant comme une valeur supérieure, ne laisse-t-on pas croire que le capital technique peut se substituer sans dommages au capital naturel ? Ne faut-il pas d'abord en revenir à la conscience que l'espèce humaine est interdépendante de son milieu, que la biosphère nous préexiste et que la technique ne vaut que si elle est solidaire de l'homme ?

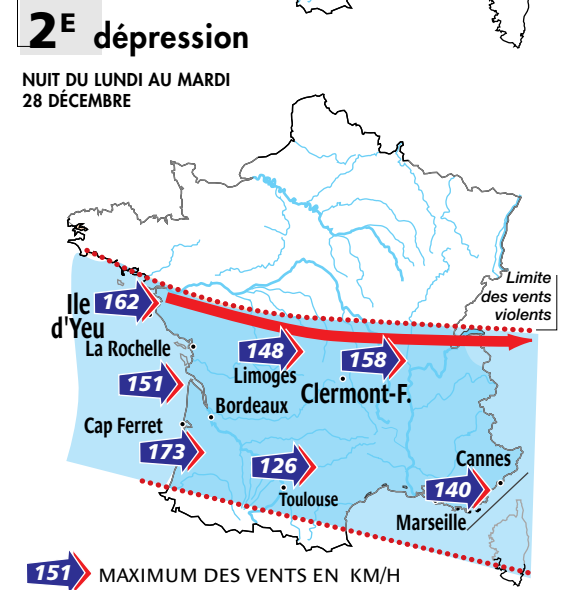
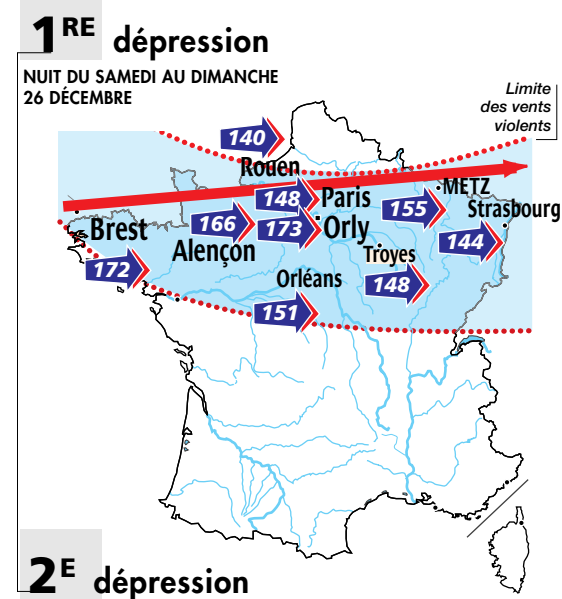
Le développement de logiques propres qui échappent à l'humain cumule des risques – chimique, nucléaire, génétique, climatique, alimentaire – qu'il faut désormais gérer. Autrement dit, l'humanité se doit de refonder un « bon usage » du progrès technique si elle ne veut pas que celui-ci la fragilise. Maîtriser l'avenir, c'est, comme le propose le philosophe Dominique Bourg, parvenir à l'équilibre « entre deux ordres d'exigences partiellement contradictoires : celle de la biosphère à laquelle nous appartenons et celle d'un monde proprement humain qui n'a rien de naturel ».

Deux directions complémentaires s'ouvrent ainsi à nos civilisations : l'application du principe de précaution et l'affirmation de la nécessité de la régulation. Le premier oblige, selon Bruno Latour (*Le Monde* du 4 janvier), à « agir sans se reposer sur la certitude du savoir ». A l'inverse de l'impuissance qui semble souvent pétrifier les politiques entre deux échéances électorales, il invite à oser des choix qui garantissent à l'humanité des conditions d'existence pérennes. La liste des enjeux est longue et lourde : lutte contre l'effet de serre, maintien de la biodiversité et de la fertilité des sols, sécurité alimentaire, partage de l'eau, maîtrise de l'urbanisation, approvisionnement énergétique, contrôle des biotechnologies et de l'artificialisation du vivant, protection des océans, éradication des épidémies récurrentes... L'application du principe de précaution n'est rien d'autre que la traduction du principe de responsabilité pour un mode de développement durable, auquel tous les discours politiques se réfèrent désormais sans qu'ils s'incarnent réellement dans une volonté de réforme.

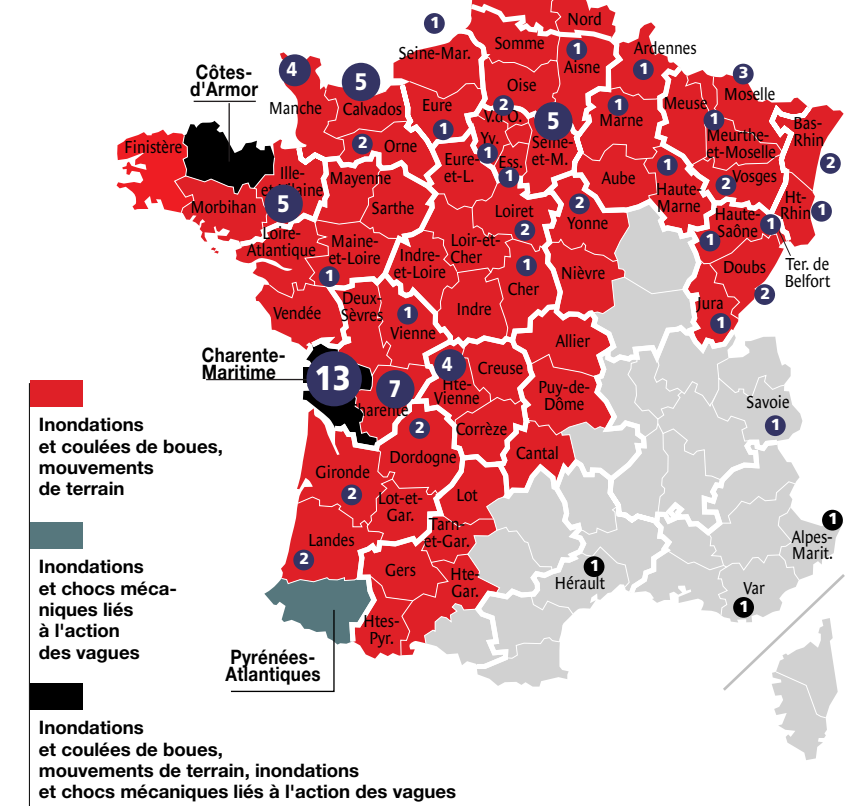
La nécessité de la régulation s'est révélée avec force avec le naufrage de l'*Erika*. Conséquence directe des imbroglios du commerce maritime, il a proposé l'image caricaturale d'un monde où la dérégulation serait reine, en proie à la seule dynamique des forces du marché. Un concentré des débats de Seattle, en quelque sorte, qui rend d'autant plus urgente la mise en œuvre d'un contrôle social sur la mondialisation. Là encore, les mots ne suffisent pas : trois cent cinquante cargos et pétroliers battent toujours pavillon maltais...

Ces deux orientations politiques tracent les contours de la recherche d'un nouvel humanisme. Elles invitent à une pensée non résignée qui se confronte radicalement avec les logiques purement marchandes du laisser-faire, risque majeur du XXI^e siècle.

Le passage des deux dépressions sur l'Hexagone



• En France, le nombre de décès dû aux intempéries s'élevait à 88 victimes au 30 décembre



69 départements déclarés en situation de catastrophe naturelle au lendemain de la 2^e dépression

Météo France va remonter le temps

Ales écouter, les tempêtes récentes ont prouvé au moins une chose : l'excellence du modèle météorologique français Arpegé ! Scientifiques et prévisionnistes de Météo France sont formels : le programme informatique géant qu'ils font tourner deux fois par jour sur leur superordinateur a détecté la menace dès le vendredi 24 décembre 1999, « douze heures avant celui du Centre européen de Reading » (Grande-Bretagne), une référence en la matière. « Celui des Allemands n'a rien vu du tout », ajoutent certains, un brin triomphants. On veut bien les croire. Il n'en reste pas moins que nos « Messieurs Météo » ont sous-estimé la violence des vents attendus. Et que les Français n'arrivent pas à se défaire, comme toujours, de l'impression d'avoir été prévenus un peu tard...

Le PDG de Météo France, Jean-Pierre Besson, reconnaît l'existence de ce problème, et, le client ayant forcément raison, il en tire la leçon. Selon lui, il s'agit avant tout d'une question de communication. C'est que les prévisionnistes sont, avant tout, des scientifiques : « Ils préfèrent parler de dépressions qui se creusent, de minimum de 935 millibars » et, pour justifier leur prudence, « mettent rapidement en avant les limites de l'état de l'art ». Mais, ajoute M. Besson, « on ne peut pas revendiquer le statut de service public et ne pas assumer pleinement sa mission » qui consiste à « contribuer à la sécurité des personnes et à les informer le plus clairement et le plus rapidement possible ».

Le contrat est rempli, selon lui, vis-à-vis des autorités, habituées au jargon météorologique : les bulletins ont été publiés suffisamment tôt pour que les précautions indispensables soient prises sur les chantiers et les réseaux de transports en commun. « Les grues ont été protégées et une prévision plus exacte de la vitesse des vents n'aurait pas empêché les arbres de tomber ». Mais il n'en est pas de même vis-à-vis du grand public. Les bulletins, pourtant diffusés à tous les médias par l'intermédiaire de l'Agence France-Presse, n'ont pas eu le même impact. Il est vrai que, pour le profane, l'annonce, vendredi 24 décembre à 21 h 24, de « vents forts à très forts, passagèrement tempétueux avec violentes rafales », cela ne signifie pas grand-chose.

« Il faut que nous trouvions, pour le public, un mécanisme d'alerte plus efficace », estime M. Besson. Peut-être quelque chose comme l'échelle de risque des avalanches.

Les météorologues, rassurés quant à la fiabilité de leurs modèles, envisagent un dispositif d'alerte plus efficace en direction du grand public

Un mode d'évaluation qui se rapporte aux dégâts potentiels et non plus à la simple vitesse des vents. Que les gens sachent, par exemple, qu'une tempête de niveau 5, c'est, non pas des vents de 130 ou 150 km/h de moyenne, mais plus de quatre-vingts morts et des coupures de courant massives comme en décembre 1999. Nous travaillons là-dessus et avons fait des propositions en ce sens à nos autorités de tutelle.

Cela dit, « mieux remplir sa mission de service public », c'est aussi, pour Météo France, améliorer la qualité et la précision de ses prévisions. Car, en dépit du progrès des techniques, de la puissance des superordinateurs et de la multiplication des satellites, la prévision du temps – phénomène chaotique par excellence – reste, et restera long-

temps, un exercice acrobatique. Seule l'avancée des connaissances permettra de réduire les marges d'incertitude. En ce sens, l'exploitation des données recueillies lors des récentes tempêtes pourrait être riche d'enseignements. Les chercheurs de Météo France les ont déjà introduites dans leur modèle, à qui ils font « remonter le temps » pour tenter de détecter d'éventuels signes précurseurs permettant de mieux prévoir et de mieux évaluer ce genre de cataclysme. A la fin du mois, les météorologues européens se réuniront pour comparer les réactions de leurs modèles et analyser les raisons de leurs défaillances.

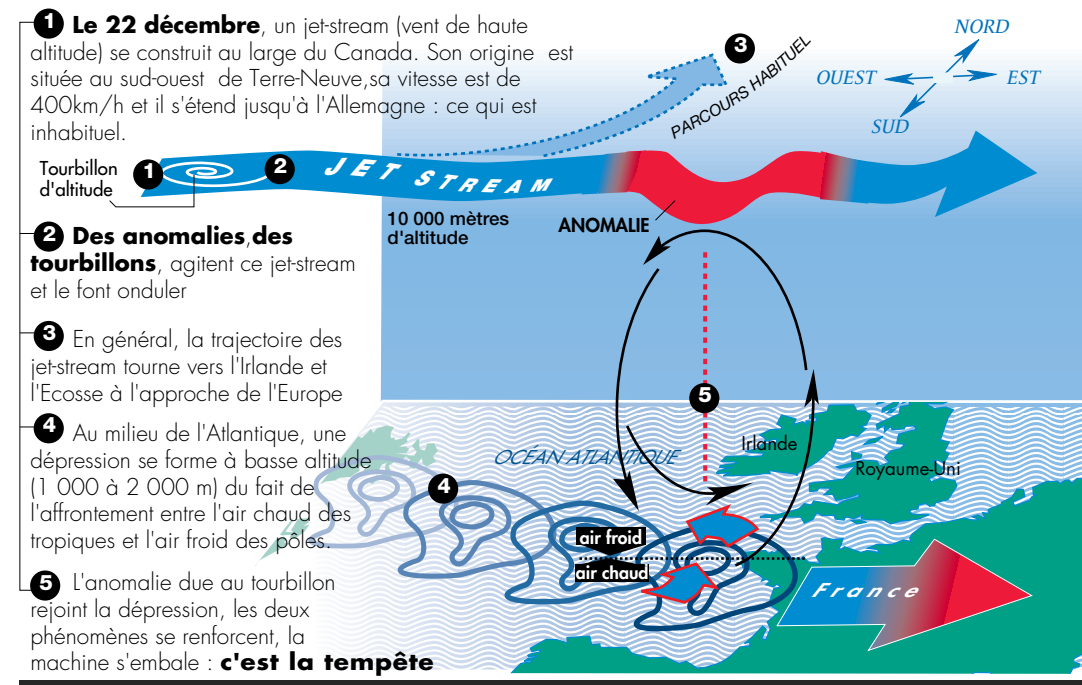
Mais le plus gros du travail n'est sans doute pas là, avance M. Besson. Même sous-estimés, les phénomènes relativement étendus comme ces tempêtes ou les pluies qui ont entraîné les inondations de novembre dans le Roussillon sont relativement bien détectés. Il n'en est pas de même d'autres « cyclogenèses explosives » nettement plus localisées, parfois, trop pour être prises dans les « mailles » des modèles. C'était le cas, par exemple, des orages de grêle qui ont ravagé les vignobles des Pyrénées-Orientales en avril ou des trombes d'eau qui ont provoqué les inondations de Vaison-la-Romaine en septembre 1992. Il y a là, souligne M. Besson, « une priorité majeure » en matière de recherche pour Météo France.

Jean-Paul Dufour

La chronologie des alertes

- **Vendredi 24 décembre 1999** : Météo France annonce que des vents de sud-ouest, forts à très forts, passagèrement tempétueux, avec violentes rafales se manifesteront jusqu'au lundi. Un vaste système dépressionnaire évoluant entre le Groenland et les îles Britanniques en est à l'origine.
- **Samedi 25 décembre** : Météo France diffuse ses premiers bulletins d'alerte régionaux. Région Nord : 10 h 46 ; région Ile-de-France : 11 h 04 ; région Nord-Est : 12 heures ; région Ouest : 12 h 07.
- **Dimanche 26 décembre** : vers 2 heures, la tempête frappe le nord de la Bretagne, à 7 heures la Haute-Normandie et la Lorraine vers 10 heures. Les vents enregistrés atteignent 148 km/h à Ploumanach, 140 km/h à Rouen, 173 km/h à Orly, 155 km/h à Metz.
- **Lundi 27 décembre** : en tout début de matinée, Météo France annonce l'arrivée d'une deuxième tempête, en fin de journée, en Aquitaine et Midi-Pyrénées. En fin d'après-midi, Météo France précise que la tempête passera plus au nord que prévu. Vers 16 heures, elle atteint la pointe sud de la Bretagne, à 19 heures, la ville de Nantes. Poitou-Charentes et Aquitaine sont aux premières loges. Les vents enregistrés atteignent 162 km/h à l'île d'Yeu, 151 km/h à La Rochelle, 173 km/h à Cap-Ferret, 148 km/h à Limoges, 159 km/h à Clermont-Ferrand.

Le mécanisme de la tempête



Le grand laboratoire de la forêt

REPENSER la forêt, c'est peut-être avant tout repenser les relations de l'homme avec une nature qu'il exploite comme un filon dont il n'imagine pas qu'il puisse un jour s'épuiser.

Que nous ont enseigné les tempêtes de février 1987 et celles des 26 et 27 décembre 1999 ? Que la vieille fable du chêne et du roseau de Jean de La Fontaine était une allégorie dont on devait retenir la morale. Que la forêt était un organisme vivant soumis aux variations climatiques, à la nature des sols, à l'exposition aux vents, à quantité de facteurs parfois si subtils, si lents dans leurs effets, qu'ils en sont presque invisibles. Faute d'avoir été respectés toujours et en tous lieux, ils ont participé à la mise à bas de millions de mètres cubes de bois sous l'action de vents puissants.

L'Office national des forêts (ONF) a vite fait son autocritique, plus vite que Thierry Desmarest, le PDG de TotalFina, n'aura fait la sienne. C'est aussi que ses responsables actuels ont hérité d'une politique de plantation mise en œuvre quand ils n'étaient pas encore de ce monde. Ils ne peuvent donc être accusés d'imprévoyance, voire d'impéritie. Cette grande administration a reconnu qu'une politique de plantation de résineux à outrance dans

Ce n'est que dans quelques dizaines d'années que l'on saura si la politique de diversification mise en œuvre par l'ONF aura porté ses fruits

des régions dont ils ne sont pas familiers, qu'une volonté de cultiver des futaies homogènes plus facilement exploitables mécaniquement, que des cultures trop serrées avaient accentué les effets dévastateurs d'une tempête exceptionnelle par sa violence. Et dont rien ne dit qu'elle ne se reproduira pas.

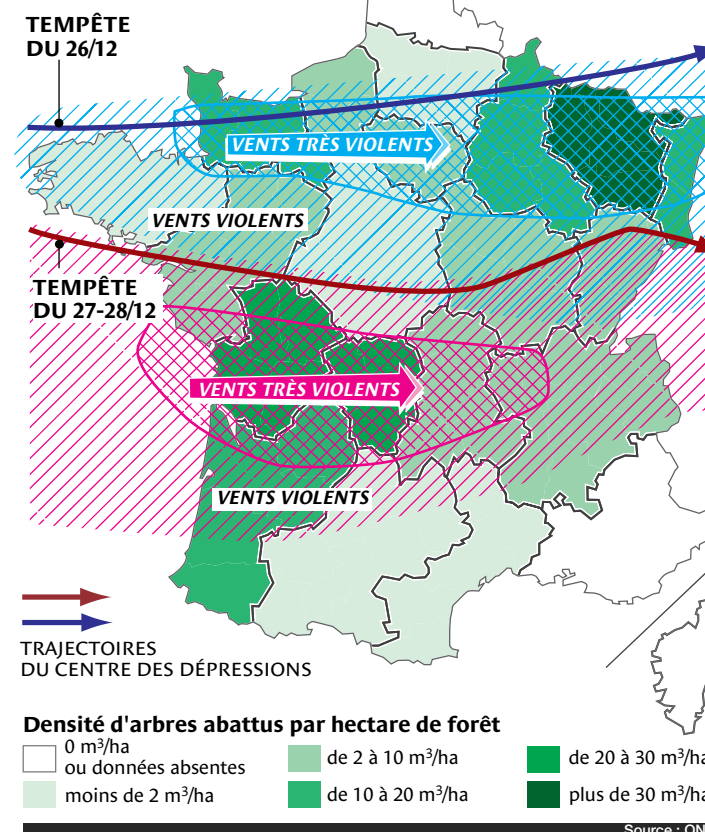
L'ONF avait d'ailleurs commencé d'inverser un mouvement qui, nécessité aidant, va s'accélérer. La tâche ne sera pas aisée, car il n'existe pas de modèles types de forêts « naturelles » en France. Les grandes coupes du Moyen Âge, la volonté de rationalisation née sous le règne de Louis XIV, les besoins

nés de l'industrialisation au XIX^e siècle, les destructions dues à la guerre de 1914-1918, le gain de la forêt sur les terres cultivées ont profondément bouleversé le paysage forestier sous l'impulsion d'un Etat centralisateur et ombrageusement indépendant qui, au sortir de la seconde guerre mondiale, affirmait sa volonté de ne pas dépendre de l'étranger pour son approvisionnement en bois d'œuvre et en papier.

Plutôt que de parler de la Forêt française, avec un grand « F », comme le font certains, d'une forêt mystico-politico-nationaliste, mieux vaudrait donc parler de forêts régionales, de forêts transfrontalières, élargir la réflexion à l'Europe, qui a, elle aussi, souffert de la tempête. Faire la différence entre les forêts gérées par l'ONF pour l'Etat ou pour les collectivités locales, et celles qui sont aux mains de propriétaires privés. L'Etat devra inciter ces derniers à changer leur fusil d'épaule en les aidant, car le ratio capital immobilisé/temps ne leur est pas franchement favorable financièrement.

Mais quels modèles « naturels », censés être plus résistants sinon plus rentables, reproduire ? Il n'y a plus de forêts primaires dans l'Hexagone, c'est-à-dire d'étendues, plus ou moins vastes, où la nature seule a régi la vie et la mort des arbres. On en trouve notam-

Les ravages subis par les forêts



ment des exemples sous les tropiques – notamment en Guyane, département d'outre-mer –, des reliques en République tchèque, en Slovaquie, en Pologne, mais l'homme ne peut reproduire d'un coup de planoir ce que l'évolution naturelle a produit depuis le Big Bang.

C'est donc un grand laboratoire qui s'ouvre aux spécialistes, lesquels vont devoir concilier l'économie compromise de la filière bois, l'économie du bâtiment – est-il prudent de construire des maisons dans des portions de forêts, d'anciens parcs démantelés par des promoteurs ? – et la nécessité de respecter un peu plus le couple formé par l'arbre et la nature.

Il est évident, par exemple, que la forêt de pins des Landes doit rester une grande exploitation industrielle à ciel ouvert, tout comme il est évident que les forêts du Morvan devront retrouver les chênes et les hêtres qui les constituaient majoritairement avant qu'on ne les y remplace par des résineux aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Il va fal-

loir réviser une politique centralisatrice qui n'a pas toujours tenu compte des impératifs géographiques locaux pour décider des aménagements et un type d'exploitation privilégiant les coupes claires d'arbres cultivés en rangs serrés pour être plus facilement exploitables quand ils arrivent à maturité. L'ONF a même décidé, comme cela a été fait en Grande-Bretagne, de laisser des portions de forêt en l'état pour laisser la nature faire, tandis qu'il va replanter les autres en espèces plus nobles, en prenant en compte la nature des sols, leur profondeur, leur humidité, le climat, la région.

Bref, l'ONF va continuer son effort récent de diversification des espèces constitutives des forêts. Un effort qui sera visible dans des dizaines d'années et dont, à vrai dire, on n'est pas aujourd'hui certain qu'il sera partout couronné de succès. Mais il aura fallu des incendies de forêts à répétition dans le sud de la France et les deux tempêtes de la fin 1999 pour prendre la mesure des erreurs commises.

Alain Lompech

Plus de trois ans de récolte abîmés

● **Superficie.** La forêt occupe près de 15 millions d'hectares en France métropolitaine, dont 4,4 millions d'hectares pour la forêt publique (domaniale et communale) et 10,5 millions pour la forêt privée, soit plus de 70 % du total. Il existe 3,5 millions de propriétaires privés. La forêt privée est composée pour 65 % de feuillus et pour 35 % de résineux. Les quatre régions les plus boisées sont, dans l'ordre, l'Aquitaine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, avec chacune plus de 1 million d'hectares.

● **Dégâts estimés.** Sur l'ensemble de la forêt métropolitaine publique et privée, le volume de chablis (arbres abattus par la tempête) représente aujourd'hui l'équivalent de 3,2 fois la récolte de 1997 (l'estimation du ministère de l'Agriculture est provisoire et peut varier de 30 %), soit 114,6 millions de mètres cubes. En Poitou-Charentes, le chablis représente plus de dix fois la récolte de 1997. Dans le Limousin, il représente plus de huit années de récolte, en Lorraine, plus de six années. A l'inverse, en Midi-Pyrénées, le chablis ne représente que 14 % de la récolte 1997. Seules trois régions (Corse, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur) n'ont pas connu de dégâts significatifs. La sylviculture n'est pas concernée par la procédure des calamités agricoles.

● **Réparations.** L'urgence est de dégager le bois abattu avant qu'il ne s'abîme ou ne soit colonisé par les insectes. La main-d'œuvre qualifiée, pour un travail dangereux, est rare et chère. Ensuite, pour se conserver longtemps, le bois doit être immergé ou arrosé, ce qui est onéreux. Les professionnels craignent une chute des cours. L'Office national des forêts (ONF) et les exploitants privés ont décidé de geler les coupes prévues pendant au moins un an.

Vision cauchemardesque pour le bûcheron de Villers-le-Lac

BESANÇON

de notre correspondant

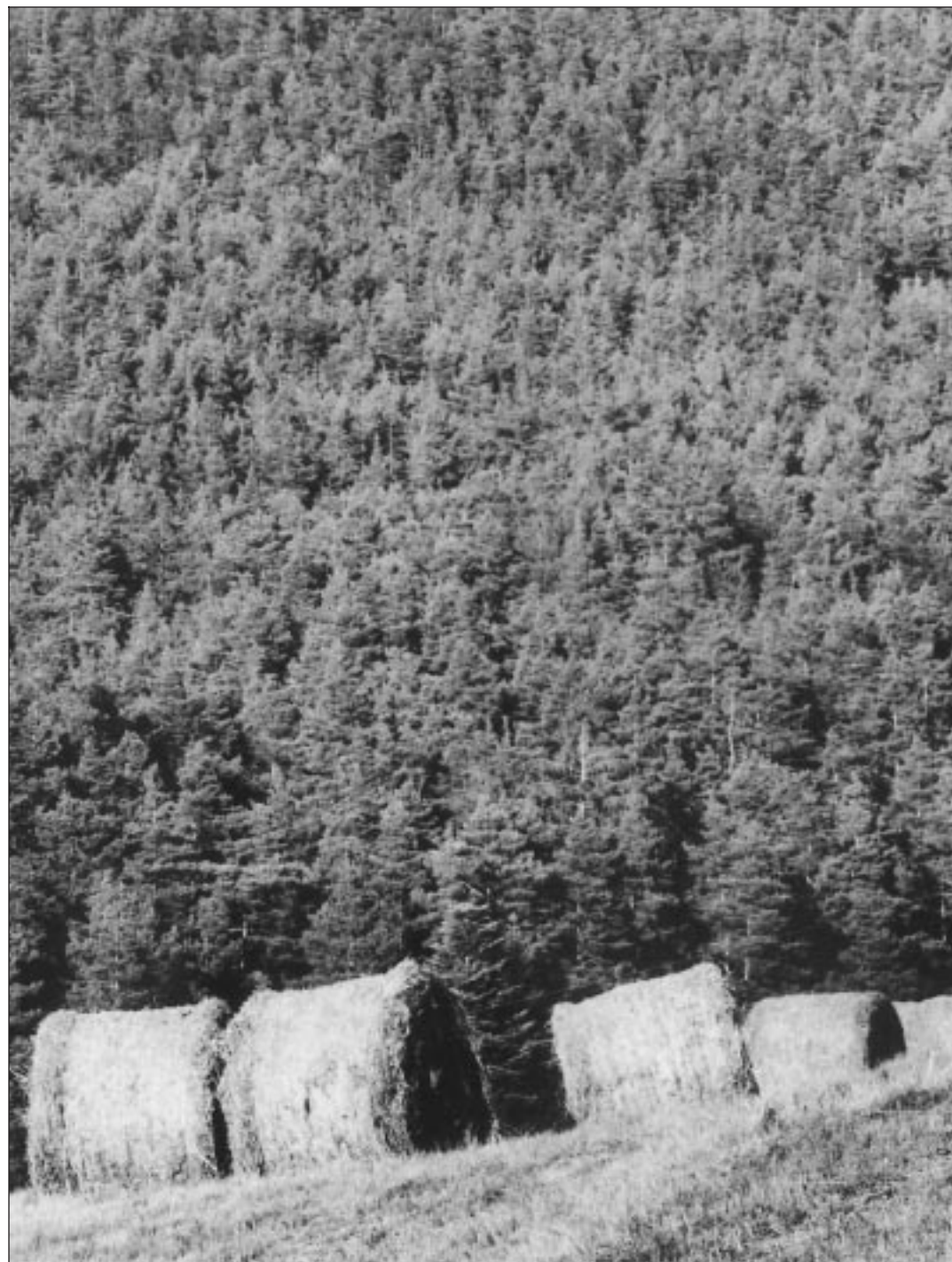
En arrivant au bois du Prêtre, une des cinq parcelles communales de Villers-le-Lac (Doubs), dévastée par la bourrasque, Gérard Binétruy, un entrepreneur en travaux forestiers, a immédiatement mesuré l'étendue du désastre. « Cela m'a fait mal au cœur de voir tous ces arbres magnifiques que j'entretenais depuis trente ans laminés en moins d'une heure », confie-t-il. Coquette bourgade de 4 312 âmes, située près du « saut du Doubs », Villers-le-Lac s'enorgueillit de ses 1 000 hectares d'épicéas et de sapins. Avec plus de 10 000 mètres cubes détruits, ce sont huit années d'exploitation

qui ont été perdues pour la commune. « Soit un manque à gagner de 400 000 francs pour notre budget annuel de fonctionnement, chiffre le maire, Jean Bourgeois. Sans compter les frais de remise en état, qui vont augmenter de plus de 50 % car il faudra démanteler les arbres enchevêtrés et treuiller ceux qui sont tombés dans des lieux difficiles d'accès. »

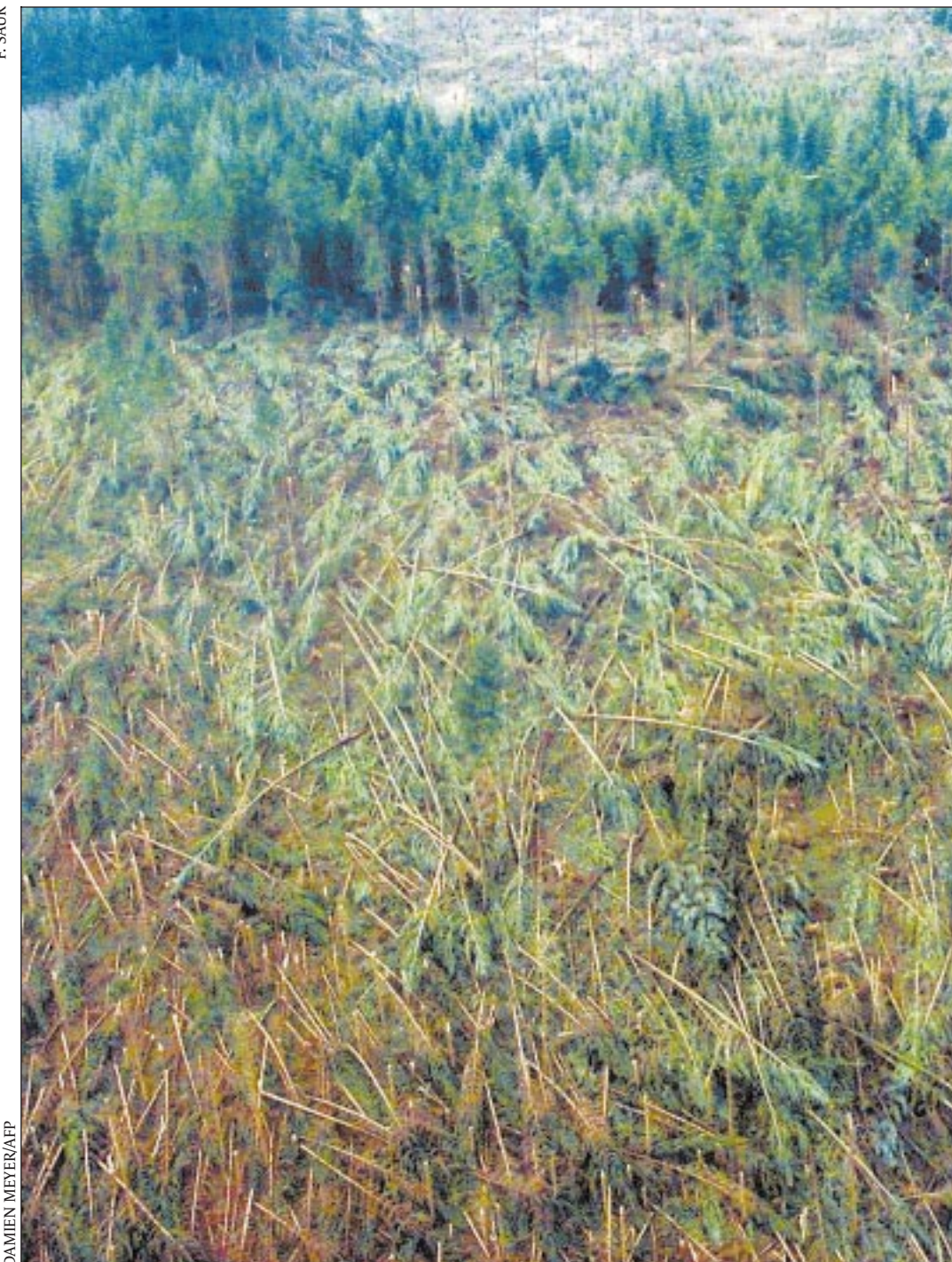
Ce chantier de déblaiement représentera une année d'activité pour une équipe de trois personnes. « Et encore, si ce sont des professionnels qui prennent le temps de bien faire les choses, insiste M. Binétruy. Mais j'ai peur que certains élus paniquent, qu'ils fassent n'importe quoi et recrutent, par exemple, des chômeurs mal formés. Au lendemain de la tempête qui avait ravagé l'Allemagne, il y a dix ans, des dizaines de bûcherons qualifiés avaient trouvé la mort. Alors, imaginez, des amateurs... »

A Villers, les résineux commercialisables seront sans doute stockés pour qu'on étale leur négoce sur deux ou trois ans. L'avenir, malgré tout, demeure lourd de menaces économiques. « J'avais diversifié mon entreprise en me lançant dans la vente d'outillage forestier, explique M. Binétruy. Actuellement, à cause de cette catastrophe, les commandes affluent en masse, mais je ne peux pas assumer et livrer dans les quinze jours. Ensuite, il sera trop tard. »

Jean-Pierre Tenoux



AVANT Les massifs de la vallée de l'Orbey, dans le Haut-Rhin, représentent une surface boisée qui offre à la région son principal débouché économique.



APRÈS Une « main géante » a couché les arbres comme des dominos. Les pertes subies par le patrimoine forestier sont irrémédiables à court terme.

De nouvelles normes pour les constructions

REPENSER les normes de construction, telle est l'inévitable conclusion à laquelle on arrive après le séisme qui a ravagé, à proportion inverse de leur âge, les lycées et collèges, quand de plus anciens édifices tenaient bon dans la tempête (*Le Monde* daté 9-10 janvier). Dès à présent, et toujours sous réserve d'inventaire, cette triste spécificité des établissements du second cycle de l'enseignement français a fait l'objet d'analyses lucides et justes, comme en ont témoigné les déclarations au *Monde* de Jean-Marie Schléret, président de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires. Il souligne notamment le rôle des commissions de sécurité, où, explique-t-il, règne la « confusion la plus complète » ; la nécessité, concernant la solidité, d'« inventer un mode de contrôle qui s'impose à tous, et régulièrement » ; enfin, l'impératif, pour les collectivités locales, d'entretenir régulièrement les bâtiments plus anciens – et souvent en mauvais état – que l'Etat leur a légués lors de la décentralisation.

Contrôler, entretenir, prévenir : tout semble dit en trois mots avec le constat que, à vouloir faire du « beau » pour « pas cher » et en marge des villes, tout a été fait pour que les normes usuelles se découvrent fautes.

Les normes et règlements, ce n'est pourtant pas ce qui manque. L'univers de la construction est à cet égard un véritable maquis pour les architectes, les maîtres d'ouvrage, les entreprises. Mais il est vrai qu'à s'éloigner du cœur des villes ces consignes s'estompent, qu'elles concernent une certaine retenue formelle, ordinairement gage de solidité, ou les contraintes urbaines. De là, cependant, à soupçonner collectivement les architectes de légèreté, il y a un pas qu'on se gardera de franchir. Leur univers, balisé par la garantie décennale, est, pendant les dix années qui suivent la livraison des édifices, caractérisé par la responsabilité, sanctionnée parfois par la justice, et ponctué de bagarres incessantes avec les commanditaires ou les constructeurs, qui cherchent, de leur côté, à limiter leurs propres responsabilités : les grandes entreprises se font ainsi un devoir d'envoyer quotidiennement et préventivement du « papier bleu » pour se décharger d'éventuelles mises en cause à la fin des travaux.

Solidité, utilité, beauté – *firmitas, utilitas, venustas* –, telle est la trilogie de l'architecte ou maître d'œuvre depuis le *De architectura* de Vitruve, premier et fondamental traité, écrit à l'époque d'Auguste, il y a quelque deux mille ans.

La solidité, on le voit, vient en tête. C'est un principe qui anticipe la fonction et, *a fortiori*, la forme, même si, ce principe de solidité étant considéré comme acquis, les inventeurs de l'architecture auront à cœur de définir des ordres ou des styles – ce qui est aussi une manière de codifier les limites fonctionnelles de la liberté constructive. Aussi l'histoire des techniques est-elle, pour les architectes et pour les ingénieurs, consubstantielle à leur profession. Une histoire qui n'a cessé d'aller dans le sens d'une plus grande solidité – développement de la construction métallique au XIX^e siècle, puis du béton au XIX^e – et d'une sécurité toujours renforcée.

L'impératif de sécurité est devenu à ce point essentiel pour la construction, bâtiments publics ou ouvrages d'art, musées ou viaducs, églises ou tunnels, que les bureaux de contrôle agissent en permanence aux côtés des maîtres d'œuvre et, contradictoirement, à ceux des maîtres d'ouvrage pour vérifier la solidité en général et, plus précisément, le respect des normes de construction. A quoi s'ajoutent encore l'œil sourcilieux des pompiers et celui, avant livraison, de commissions de sécurité ordinairement clairvoyantes.

Tout ce dispositif n'empêchera jamais Furiani, ni même les irrégularités qui, après le drame, ont marqué la reconstruction du stade. Elles n'auront empêché ni l'incendie du tunnel sous la Manche ni celui du tunnel du

Désormais, les critères de l'Eurocode se baseront sur le « vent cinquantennal ». Mais il faudra vivre avec les bâtiments édifiés antérieurement

Mont-Blanc. Ni les conséquences désastreuses des tempêtes de décembre. Même efficaces, les normes ont leurs limites. Humaines en premier lieu : « Ce qui a été correctement calculé a tenu », déclare laconiquement un expert au *Moniteur* (daté 7 janvier), la revue de référence du monde de la construction.

Car les normes sont en constante évolution, toujours plus strictes, et toujours plus restrictives. Toujours plus nombreuses aussi, au fur et à mesure que de nouveaux procédés sont mis sur le marché, et cependant toujours en retard d'un train. L'utilisation des nouvelles technologies offertes aux architectes est presque invariablement la source de surprises moyennement agréables, comme la chute régulière de carreaux de pierre agrafés, qui a entraîné la mise sous file de tant de bâtiments prestigieux de l'ère mitterrandienne. Le vent, ici, n'est pas en cause, mais seulement la corrosion ou les techniques de pose, qui font l'objet, elles aussi, d'une floppée de textes réglementaires.

Mais voici une bonne et une mauvaise nouvelle. D'abord la bonne : avant même la tempête, il était prévu de modifier les normes françaises de résistance dans le cadre de l'Eurocode : désormais, elles seront basées sur le vent « cinquantennal » (observé en moyenne deux fois par siècle), et conduiront à relever de 30 % les « exigences de résistance des bâtiments isolés, tels que les bâtiments agricoles »... ou les collèges. Et voici la mauvaise nouvelle : tout ce qui aura été construit avant la mise en œuvre des nouvelles directives ne sera plus aux normes. Il faudra pourtant vivre avec...

Frédéric Edelmann



AVANT Le clocher de la paroisse de Schweighouse (Bas-Rhin)...



APRÈS ... dont le sommet a volé sur plus de 50 mètres lors de la tornade.

Dans le BTP, l'afflux de demandes fait grimper les prix

TROIS, quatre, cinq... semaines : c'est le délai minimum que demandent les couvreurs pour réparer un toit. Les dommages sont si grands, si nombreux que les dix mille couvreurs et charpentiers ne savent plus où donner de la tête. Pour répondre à l'urgence, ils ont appelé à l'aide des maçons et des plombiers. Mais leur secours ne suffit pas.

Alors, chacun pare au plus pressé. Les toitures des hôpitaux, des écoles sont refaites en priorité, comme les soutèpes qui menacent de s'écrouler. Pour le reste, on met des bâches pour protéger ce qui peut encore l'être dans des maisons éventrées. « Les couvreurs travaillent le samedi, le dimanche, jusque tard dans la nuit. Tous les travaux sur chantiers de constructions neuves sont différés. Mais on ne peut pas faire plus. On manque de main-d'œuvre partout. Et on ne s'improvise pas couvreur », dit une responsable de la communication à la Confédération des artisans et des petites entreprises du bâtiment (Capeb).

Il n'y a pas que du personnel qualifié qui manque. Dans les régions les plus sinistrées, il n'y a plus de bâches, de tuiles, d'ardoises, de gouttières. Les producteurs travaillent d'arrache-pied pour répondre à la demande. « Dès le lendemain de la tempête, nous avons rappelé nos salariés de congés et augmenté notre production. Mais nous n'avons pas tellement de capacités disponibles. Avant même la tempête, nous étions déjà proches de la saturation », explique Jacques Henceval, PDG de Lafarge-couverture.

Certaines entreprises de couverture ont vite compris l'intérêt de cette situation et proposent leurs services à prix d'or. Pour quelques tuiles à rem-

placer ou une souche de cheminée à refaire, ils n'hésitent pas à augmenter leurs tarifs de 30 %, voire 50 %. Les additions sont parfois si salées que les directions départementales de la concurrence commencent à se saisir de dossiers. Les assurances, de leur côté, s'inquiètent de ces dérapages qu'elles ne peuvent pas toujours contrôler : submergées par les dossiers, beaucoup ont

conseillé à leurs clients de faire les travaux sans attendre une expertise. Les professionnels estiment qu'il faudra au moins un bon semestre avant de retrouver une situation plus normale. Pour faire face aux conséquences de la tempête, la Fédération française du bâtiment (FFB) a adressé plusieurs demandes au ministère du travail. Elle souhaite d'abord que les heures faites pour réparer les dégâts de la tempête ne soient pas incluses dans le décompte des heures supplémentaires légales prévues dans le cadre des 35 heures. Elle demande aussi que les entreprises n'aient pas à payer de pénalités de retard pour les contrats passés et qui n'ont pu être réalisés dans les délais, compte tenu du surcroît de travail. Enfin, la FFB aimerait que les assureurs paient directement les travaux aux entreprises sans passer par les clients, afin d'éviter les retards et les non-paiements.

Pour l'instant, personne n'est capable de chiffrer le prix des dégâts causés par la tempête. La FFB avance une estimation de 7 à 8 milliards de francs, tandis que la Capeb parle d'une addition de 22 milliards de francs.

Martine Orange



AVANT Aux abords de La Rochelle, de part et d'autre du chenal, les cabanes ostréicoles représentent à la fois une source de revenus économiques et un attrait touristique.

Un coût supérieur à 75 milliards de francs

● **Assurances.** « On tend à l'heure actuelle à estimer le coût pour les assurances à 30 milliards de francs sur un total [du coût de la tempête] qui pourrait dépasser 75 milliards de francs », indiquait, jeudi 6 janvier, le président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), Denis Kessler, sur Europe 1. Ce chiffre est toujours provisoire : le délai de déclaration de sinistres a été repoussé au 31 janvier (le délai normal est de cinq jours).

● **Sinistres.** 1,5 million de foyers ont été touchés.

● **Travaux de réfection.** La tempête va entraîner un vaste « check-up » des grandes et petites infrastructures, et les Français vont maintenant s'atteler à faire réparer leurs maisons. Les travaux de couverture, charpente et étanchéité sont estimés à au moins 22 milliards de francs par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). A rajouter aux dizaines de milliards de francs qui devront être consacrés au réseau électrique, à la voirie, aux télécommunications et au patrimoine culturel.

● **Indemnisation.** L'assureur mutualiste Groupama, qui détient 20 % du marché français de l'assurance-dommages, estime qu'il instruira environ 300 000 dossiers d'indemnisation.

● **Aide d'urgence.** Un numéro vert (0800-42-38-62) a été mis en place par les assureurs.

● **Etablissements scolaires.** L'éducation nationale n'a pas encore estimé les dégâts subis par le millier d'établissements scolaires touchés, mais le chiffre devrait avoisiner 1 milliard de francs. La région Ile-de-France chiffre les dommages à 500 millions pour ses lycées, Poitou-Charentes à 30 millions. ● **La Poste :** 1 500 bâtiments ont été endommagés. Plus de 1 000 bureaux ont été privés de téléphone et d'électricité. La direction a débloqué, le 6 janvier, 50 millions de francs pour remettre en état ces bureaux.



AVANT A Saint-Pierre-sur-Dives, dans le Calvados, l'ordinaire d'une cité HLM, dans une bourgade de province.



APRÈS Après le passage de la première tempête, la toiture de l'immeuble a été littéralement soufflée. Les voitures sur le parking sont ensevelies sous les gravats.

Une occasion à saisir pour mettre fin à la défiguration des paysages

Le paysage après la tempête est un désastre : plus de 100 millions de mètres cubes de bois abattus ; près de 900 millions de francs (137 millions d'euros) de dégâts sur les édifices parmi les monuments publics et privés ; des parcs historiques et des jardins dévastés. Il faudra de longues années pour reconstituer le patrimoine détruit. Des crédits exceptionnels seront nécessaires pour mener à bien, dans des délais raisonnables, la remise en état des bâtiments, toitures, sculptures endommagés, surtout quand ils font partie de ce trésor que représentent, pour les Français mais aussi pour les nombreux visiteurs étrangers, la diversité architecturale et la richesse monumentale que les siècles ont légués à notre pays.

Il faudra aussi repenser les lignes de force du paysage si on ne veut pas que d'autres intempéries ne viennent anéantir les efforts entrepris. Le paysage français, comme partout ailleurs en Europe, a toujours été le reflet de la société. Il est plus que jamais façonné par l'économie et la culture. Il évolue au gré des changements de cette activité économique et des modes culturels. Agir sur le paysage relève donc d'une volonté politique.

Depuis un demi-siècle, ce paysage, qui avait atteint, autour des années 50, une sorte de climax avec l'arrivée à maturité des espèces plantées à partir de la fin du XIX^e siècle, a commencé à se mo-

Appréhender les enjeux du cadre de vie dans leur globalité suppose une volonté politique s'appuyant sur la concertation entre acteurs

difier de manière accélérée dans l'indifférence générale. Celle de l'Etat, dont les services aménageaient le territoire avec une brutalité et un aveuglement technocratiques ; celle des collectivités territoriales, largement responsables de la poussée calamiteuse des extensions urbaines, villes nouvelles, et entrées de villes ; celle de la sphère privée, notamment des entreprises et des grandes enseignes commerciales, qui prolifèrent en milieu périurbain ; celle de la Commission de Bruxelles, enfin, qui impose une agriculture calibrée.

Dans l'ouest de la France, le paysage du bocage disparaissait, les haies étaient arrachées et les chemins creux comblés. Sans doute étaient-ils obsolètes aux yeux des agriculteurs qui n'en

voulaient plus pour des raisons d'hyperproductivité. Même s'ils constituaient des écosystèmes miniatures importants, nécessaires sur le plan écologique (évaporation et écoulement des eaux, brise-vent, protection des animaux). Cette vision réductrice de l'environnement sera-t-elle poursuivie et donc aggravée ? Une réflexion globale sera-t-elle, au contraire, lancée ?

Il faudrait à cette fin que l'on prenne la dimension des enjeux du paysage : enjeu économique, mais aussi politique, intellectuel, culturel et social. Il faut que tous les acteurs du paysage puissent se concerter : agriculteurs, forestiers, ingénieurs, paysagistes, urbanistes, élus, écologistes, chasseurs. Que les différentes administrations cessent de protéger leur pré carré et de rivaliser entre elles. Que des actions locales soient menées en mesurant bien la nature du terrain.

Car on ne résout pas des problèmes de paysage dans la Creuse de la même manière que dans les Vosges ou en Bretagne. Ignorer le « génie du lieu » est une vieille habitude des directions départementales de l'équipement (DDE), qui ont tendance à appliquer partout la même recette globale – celle du rond-point, par exemple, quelle que soit la nature du terrain ou du relief –, ce que le paysagiste Gilles Clément appelle le « syndrome du logiciel ». Enfin, un ouragan comme celui que nous venons de subir a des causes multiples, dont

une des origines est sans doute une modification climatique. Il faut donc, à la fois, mener une réflexion locale sans négliger une action internationale : les phénomènes naturels ne peuvent être envisagés qu'à l'échelle planétaire.

Cette tempête sera le révélateur des intentions de ceux qui nous gouvernent. Peut-être nous expliquera-t-on que, bien que nous soyons entrés dans l'ère du virtuel, nous avons toujours besoin du sol

pour communiquer – ainsi, il faudrait absolument supprimer les arbres le long des routes, dangereux pour la circulation, ou élargir encore les couloirs autour des lignes électriques. On peut aussi espérer que cette épreuve aura des conséquences positives. Imaginer qu'EDF et les directions de l'équipement modifient leur politique. Que le monde de l'agriculture arrive à échapper aux dogmes hyperproductivistes. Que les

élus doutent des vertus de l'entassement de commerces construits à l'emporte-pièce aux portes de leurs villes. Que l'on prenne conscience, enfin, que le paysage n'est pas seulement constitué d'arbres et de haies où s'égaillent ours et castors, comme on le pense souvent au ministère de l'environnement, mais qu'il est aussi le cadre de vie des hommes.

Emmanuel de Roux

A la mémoire de nos arbres disparus

C'ÉTAIT juste après la tempête de décembre. Pierre-François Mourier, ému par l'ampleur de la catastrophe et le nombre d'arbres tombés en région parisienne, prend des photos, qu'il apporte à un laboratoire de L'Isle-Adam (Val-d'Oise). Quand il les récupère, le tireur lui dit : « C'est incroyable le nombre de gens qui nous déposent leurs photos d'arbres déracinés ! On est assailli ! » M. Mourier a réagi comme des milliers de Français, à Limoges ou Strasbourg, Bordeaux ou Paris. La période des fêtes est cruciale pour les labos photos, mais la demande a explosé. « Chaque pellicule contient des photos des dégâts, dit-on à la FNAC des Champs-Élysées, à Paris. Plus de 50 % de la production concerne la tempête. Dans les jours qui ont suivi, les clichés étaient destinés à prouver les dommages pour les assureurs. Aujourd'hui, on trouve majoritairement des photos d'arbres, au Champ-de-Mars, au bois de Boulogne ou au bois de Vincennes, mais aussi beaucoup dans des jardins privés. »

Le phénomène est encore plus important à Cognac, dans le laboratoire Photo Express – la région Poitou-Charentes est une des plus touchées. « En semaine normale, nous avons quatre-vingts films par jour ; nous tournons en ce moment à deux cents, ex-

plique Aline Aubert. Je suis frappée par le nombre de photos d'arbres, de jardins dévastés, du parc François-I^{er} à Cognac qui a perdu 60 hectares sur 80 hectares. J'y vois un fort aspect sentimental. »

A la différence des maisons et appartements, les arbres échappent en effet à toute protection sur les assureurs.

M. Mourier, qui est également chef de projet au Centre du paysage à Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire), a décidé d'agir : « Ce phénomène traduit le fort attachement des Français aux arbres partis. Leurs photos traduisent un travail de mémoire. » Il invite la population à envoyer ses photos d'arbres au Centre du paysage afin de les publier dans un livre sur les effets de la tempête, dont Actes Sud sera l'éditeur. Un millier d'images seront également diffusées sur le site Internet du Centre, créé pour l'occasion. « Nous avons une idée assez précise des destructions dans les grands domaines, qui représentent 1 % de la forêt française. En revanche, nous ne savons pas grand-chose des dégâts dans le paysage vernaculaire privé. Or c'est bien ce paysage qui nous intéresse, afin de mieux cerner l'image réelle de la nature détruite. »

Michel Guerrin



APRÈS Après s'être mobilisés pour faire face à l'arrivée d'une éventuelle marée noire, les ostréiculteurs n'ont pu que constater la catastrophe : la tempête a pulvérisé un certain nombre de baraquas. Tout est à reconstruire.

Le lourd tribut payé par le patrimoine

● **Evaluation des dégâts :** les conséquences des tempêtes sur le patrimoine propriété de l'Etat ont été estimées à 500 millions de francs et les travaux nécessaires sur les monuments appartenant aux collectivités locales et aux particuliers à environ 400 millions de francs.

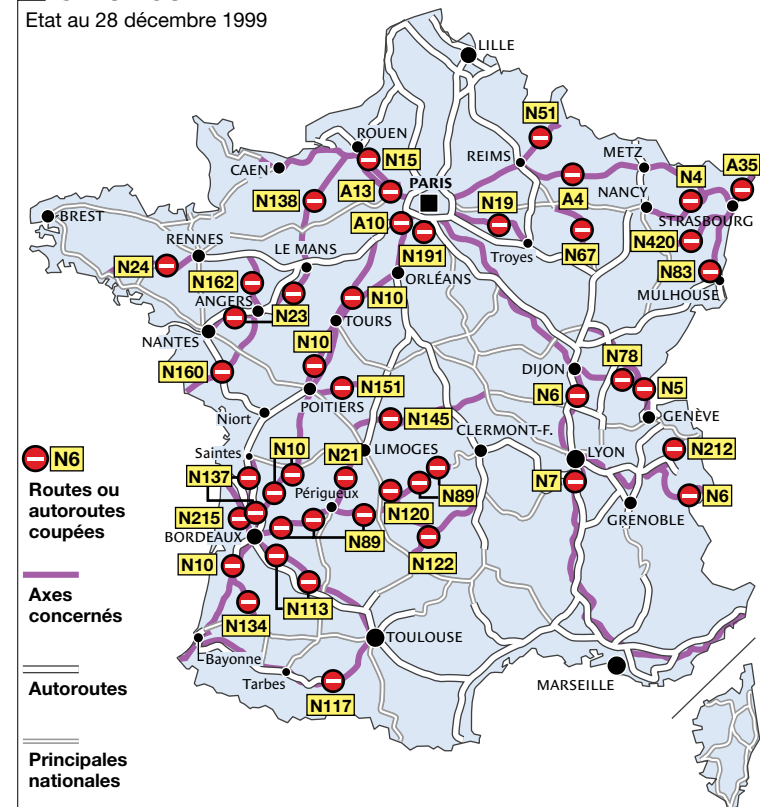
● **Monuments touchés :** les cathédrales Notre-Dame de Paris, Saint-André de Bordeaux, Strasbourg, Tréguier, Rouen, Chartres, Sées, Troyes, Toul, Metz et l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; les châteaux de Chambord, Chaumont-sur-Loire, Pierrefonds, Compiègne, le château d'O à Mortrée (Orne).

● **Parcs endommagés :** les domaines de Versailles (10 000 arbres abattus, bosquets détruits), Saint-Cloud (5 000 arbres abattus sur 17 500 mutilés à abattre), Saint-Germain-en-Laye (plus du tiers du parc et de la terrasse de Le Nôtre), Rambouillet, Champs-sur-Marne (2 000 arbres sur 5 000), notamment, ont été touchés par la tempête en région parisienne, ainsi que de nombreux parcs privés, comme celui de Courson (Essonne). Dans les régions, les secteurs les plus atteints sont la Franche-Comté, la Lorraine, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, le Centre et la Normandie.

Les dégâts sur les infrastructures causés par le passage des deux tempêtes

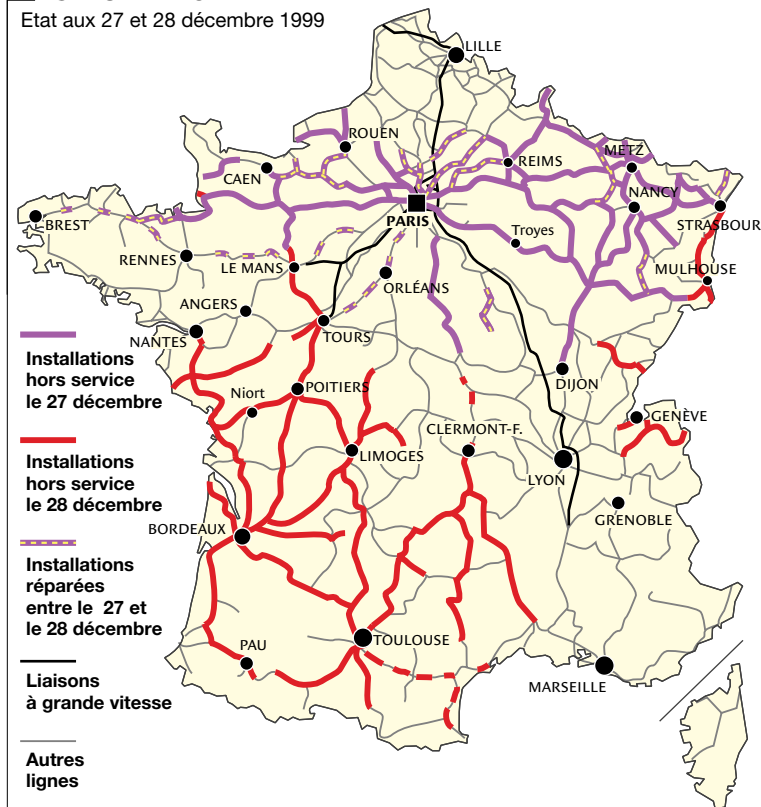
RÉSEAU ROUTIER

Etat au 28 décembre 1999



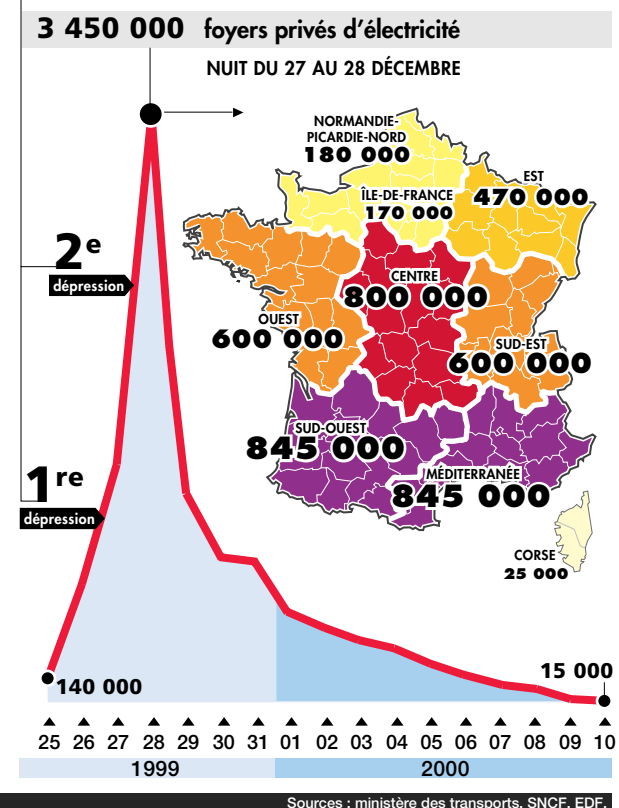
RÉSEAU FERROVIAIRE

Etat aux 27 et 28 décembre 1999



RÉSEAU EDF

Etat au 28 décembre 1999



Pour EDF, au-delà des urgences, l'ensemble du réseau est à réorganiser

JEUDI 13 janvier, l'ensemble du réseau électrique français devait être rétabli. Deux semaines et demie auront été nécessaires pour remettre le courant partout dans le pays, même si, bien souvent, les réparations effectuées sont provisoires et fragiles. Après avoir paré à l'urgence, EDF envisage à présent la reconstruction des lignes. Avant d'entreprendre les travaux, un bilan devra être tiré des tempêtes des 26 et 27 décembre 1999. Les questions vont de l'état du réseau électrique avant les intempéries à la nécessité d'enfouir les lignes ou de créer de petites unités de production d'électricité permettant de circonscrire les effets d'un nouvel ouragan.

Pour s'adapter aux nouvelles exigences européennes - ouverture à la concurrence et baisse des tarifs -, EDF a, en quelques années, restreint ses budgets d'investissement sur le réseau et fortement réduit ses effectifs chargés de l'entretien. Les programmes quinquennaux de vérification des lignes basse tension ont pris fin, ainsi que les inspections triennales du réseau moyenne tension. Ces contrôles, effectués à pied par des agents, permettaient de surveiller l'état des poteaux, des postes et des lignes. Ces tâches ont été réorganisées au fil des ans et confiées à des entreprises sous-traitantes. Un premier état des lieux devra faire la part entre l'effondrement des lignes et la chute des poteaux provoquée par la violence des vents et celle

Pour s'adapter à la concurrence, l'entreprise nationale a dû restreindre ses investissements. La voilà contrainte à présent de réfléchir sur le long terme

due à l'usure des installations ou à un défaut d'entretien. Les arbres tombés sur des lignes basse tension illustrent-ils parfois un défaut d'élagage ? Pour la haute et la moyenne tension, le débat portera sur l'enfouissement des lignes, puisque, à l'exception du bord de mer, « c'est majoritairement la chute des arbres basse tension qui a provoqué les dégâts », reconnaît EDF. Le réseau à moyenne et basse tension est à plus de 70 % aérien, à l'opposé de la situation allemande et anglaise. Le problème, dans ce cas, n'est pas technique, mais financier. Les tempêtes ont également affecté le quart des lignes très haute tension (400 000 volts).

Les ingénieurs vont devoir s'inspirer de ce test grandeur nature pour sélectionner un type de

pylônes métalliques plus résistants aux vents violents. Ils ne manqueront pas de s'interroger sur la situation frontalière. De l'autre côté du Rhin, malgré les bourrasques, la tornade a moins endommagé les pylônes.

Même si le maillage du réseau a permis de limiter les dégâts des intempéries, se pose le problème de l'alimentation des zones isolées ou en bout de ligne. Le moment est propice à l'étude d'installation de petites unités décentralisées de cogénération, permettant de fournir du courant et de la chaleur.

Dans ces conditions, repenser les installations électriques ne peut être décidé sur plan national, comme ce fut le cas pour le programme de construction des centrales nucléaires après le premier choc pétrolier de 1973. Ce plan devra être conçu à partir des besoins régionaux intégrant les situations particulières. D'où la nécessité pour EDF d'associer les collectivités, les élus et les entreprises locales à ce programme. « Une réflexion devra être menée pour mesurer l'incidence des réorganisations - distances d'intervention accrues, réduction des effectifs, perte de professionnalisme des exploitants - [et estimer] avec les élus locaux leurs attentes », préconise la CFDT.

Les industriels du secteur plaident aussi pour une concertation, à l'image de Francis Bouquillon, directeur général du Syndicat des entrepreneurs de réseaux et de construction électrique (Serce) :

« Les entreprises ont une bonne connaissance du réseau local et souhaitent un partenariat avec EDF pour définir un programme de travail étalé sur plusieurs années. »

Syndicat majoritaire chez EDF, la CGT demande de « prendre des dispositions exceptionnelles et immédiates » pour que l'entreprise publique ne soit pas pénalisée financièrement. Elle préconise notamment l'interruption, pendant deux ans, en 1999 et 2000, des versements à l'Etat des impôts et bénéfices. Avec d'autres mesures,

« près de 15 milliards de francs seraient dégagés ». La facture est lourde. Après avoir consacré 4 à 5 milliards de francs aux premières réparations d'urgence, EDF en prévoit environ 12 milliards pour reconstruire son réseau.

La tempête a fait naître une polémique sur les entreprises publiques qui s'autoassurent, comme EDF et la SNCF. Etre son propre assureur rend ces entreprises moins exigeantes sur la qualité des équipements. Pour garantir la fiabilité des futures installations,

l'électricien public pourrait être amené à reconsidérer son système d'assurance. Dernier problème, et non le moindre, avant de se lancer dans la reconstruction il faudra, en concertation avec les organismes de prévision climatique, fixer les normes de résistance des nouveaux équipements à un ouragan. Seule certitude, les critères retenus par EDF voilà dix ans n'ont pas permis aux lignes de résister aux intempéries.

Dominique Gallois

Quand l'apocalypse s'en vint frapper le chai

BORDEAUX de notre correspondante

Le château Mémoires était drapé de spleen, mardi 11 janvier. Perchés sur les coteaux, dans le sud de la Gironde, juste à côté du château Malagar où François Mauriac aimait se ressourcer, les 35 hectares de vignes et la maison étaient entièrement recouverts d'un manteau de brume épaisse. Il faisait froid et les ceps, prisonniers du givre, luisaient. Les jours plus cléments, on peut voir au loin Sauternes et ses grands crus, Sainte-Croix-du-Mont et le clocher de son église. Mais, depuis la tempête du 27 décembre, Catherine Ménard, la propriétaire, n'est pas d'humeur pittoresque. Quand de rares clients viennent commander des échantillons de vin, elle leur montre d'abord le chai, juste derrière la maison. Ou ce qu'il en reste : « On dirait qu'un missile a tout fait exploser », souffle-t-elle.

Devant ses yeux, un amas de poutres métalliques enchevêtrées comme un jeu de mikado, des murs en parpaings rouges effondrés sur des cuves et des barriques, des bouteilles vides agonisant sur la terre gelée. Dans les vignes alentour, on retrouve, dissé-

minés, des tuiles, un bac à râpe, des capots de presse, une cuve. Le soir du 27 décembre, sous la force du vent, l'un des deux piliers en béton du auvent s'est écroulé. En même temps, l'ouragan s'est engouffré dans le chai de 500 mètres carrés et a fait tomber murs et charpente comme un château de cartes.

« Quand nous sommes rentrés, avec mon mari et mes enfants, et que j'ai vu le chai, j'ai cru que mon cœur allait s'arrêter », se souvient la jeune femme. La récolte entière du millésime 1998, mise en barriques, et toute celle de 1999, toujours en cuves, sont sous les gravats. Les propriétaires espèrent cependant, sans pouvoir le confirmer, que le vin n'a pas été touché. Depuis ce triste jour, château Mémoires, du nom d'une parcelle, vit au ralenti. Le couple, qui a acheté la propriété il y a une quinzaine d'années, ne souhaite pas mettre ses huit employés au chômage technique. « Si l'on ne peut pas récupérer notre outil de production dans quinze jours, on devra mettre la clé sous la porte », lâche M^{me} Ménard.

Claudia Courtois

Une paralysie partielle

- **EDF** : 3,45 millions de foyers ont été privés d'électricité. Le rétablissement de l'électricité est évalué entre 4 et 5 milliards de francs.
- **Téléphone** : près d'un million d'abonnés ont été privés de téléphone. Au 10 janvier, il ne restait plus que 75 000 abonnés à raccorder.
- **Eau** : plus de deux millions de foyers ont été privés d'eau. La Générale des eaux, filiale de Vivendi, évalue le coût de la tempête autour de 100 millions de francs, Suez Lyonnaise entre 30 et 40 millions et la Saur, filiale de Bouygues, autour de 20 millions.
- **SNCF** : 65 % du réseau ont été paralysés. Au plus fort de la crise, 15 000 points d'interruption étaient relevés. Plus de dix mille passagers ont dû être hébergés dans la nuit du lundi 27 au mardi 28 décembre. Selon Louis Gallois, le président de la SNCF, la facture dépassera 500 millions de francs. Vendredi 31 décembre à 8 heures, 95 % du réseau fonctionnaient.
- **Routes principales coupées**. Le 28 décembre à 5 h 30 : 4 autoroutes (A4, A10, A13, A35), 30 routes nationales, 1 départementale et de multiples axes secondaires étaient rendus impraticables.



AVANT Une de ces autoroutes électriques hérissant les paysages de campagne et qui faisaient la fierté d'Electricité de France.



APRÈS Sur le réseau très haute tension, comme ici à Wahlenheim, 30 lignes de 400 000 volts ont été rendues indisponibles.

Lothar et Martin déciment l'Europe

Allez seule, la France a totalisé, après le passage ravageur de Lothar, puis de Martin, plus de morts que l'ensemble de ses plus proches voisins européens. C'est ce qui ressort du bilan dressé par les correspondants du *Monde* en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne, en Espagne.

En Allemagne, Lothar a fait dix-sept morts - écrasés, le plus souvent, par des arbres - et plus d'une centaine de blessés, essentiellement dans le Sud-Ouest. La tempête, qui a soufflé jusqu'à 213 kilomètres-heure, a fait beaucoup plus de dégâts que ne le laissent prévoir les premières estimations. Les réseaux électriques et ferroviaires n'ont pas connu le désastre français, mais la forêt a été fortement touchée. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, la ministre de l'espace rural a estimé les dégâts à 1,5 milliard de marks (environ 750 millions d'euros). Dans cette région, près de 40 000 hectares de forêt ont été balayés, représentant plus de 20 millions de mètres cubes, soit la quasi-totalité des dégâts sylvicoles dans le pays, où 23 millions de mètres cubes sont à terre (3 millions en Bavière, 200 000 en Rhénanie-Palatinat), alors que la récolte annuelle est de 39 millions de mètres cubes. Les professionnels tentent d'éviter une chute des cours, mais ils se veulent rassurants par rapport au précédent ouragan de 1990 (lire ci-contre l'article de Philippe Ricard). La seule polémique importante porte sur les services météo, qui n'avaient pas prévu l'ouragan.

Dans la Confédération helvétique, les intempéries ont pris des proportions sans précédent : au moins quinze morts, environ 8,3 millions de mètres cubes d'arbres arrachés, des dégâts immobiliers déjà chiffrés à près d'un demi-milliard de francs suisses (environ 300 millions d'euros), selon des estimations encore provisoires. En tout cas, les dommages dépassent nettement les conséquences de l'ouragan Vivian, qui s'était abattu sur la Suisse en février 1990. Au plus fort des rafales, dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999, le vent a soufflé à plus de 100 kilomètres-heure sur le lac Léman et a atteint un record de 226 km/h à l'observatoire du Jungfraujoch, dans les Alpes bernoises.

Comme ailleurs, la forêt a particulièrement souffert, notamment sur le plateau, dans le centre du pays et dans le Jura. Depuis les premières statistiques de 1879, la Confédération n'aura pas connu pareil désastre forestier. En quelques heures, la tempête a fauché un volume de bois équivalant presque à deux ans d'exploitation normale.

Si la France a totalisé plus de victimes que l'ensemble de ses voisins, les dégâts provoqués chez ces derniers sont néanmoins considérables

Selon les experts, compte tenu des dégâts provoqués par les avalanches, inondations et autres catastrophes naturelles, l'année 1999 restera dans les annales comme la plus coûteuse depuis l'introduction de l'assurance-dommages naturels, en 1936.

La tempête a soufflé le 24 décembre sur le Royaume-Uni. Elle y a fait trois morts et des dizaines de blessés, avec des vents soufflant à plus de 110 kilomètres-heure. Pluies diluviennes et vents violents ont privé quatre mille foyers d'électricité dans l'est de l'Angleterre, rendu les routes impraticables en Ecosse et en Ulster et contraint au sauvetage de plusieurs chalutiers face à des vents de force 11.

Au sud de la France, la tempête n'a touché que partiellement l'Espagne, mais elle a fait sept morts et des dizaines de blessés, sans compter de nombreux dégâts, pas encore évalués de façon précise. Les vents ont atteint plus de 170 kilomètres-heure. Les régions les plus affectées se situent toutes au nord. Il s'agit essentiellement des Asturies, du Pays basque, de la Cantabrie, de la Navarre et enfin de la Galice. Dans toutes ces régions, de nombreux arbres ont été arrachés, dans les campagnes, causant plusieurs accidents de la route, tandis qu'en ville des corniches d'immeuble, des cheminées et même des pans de murs entiers se sont écroulés dans les rues. Au Pays basque, cent mille personnes ont subi des coupures d'électricité. Quatre aéroports ont dû être fermés et les liaisons ferroviaires ont été perturbées. La ligne du Talgo Madrid-Paris, en particulier, a été suspendue durant trois jours.

Jean-Claude Buhner (à Berne),
Marie-Claude Descamps (à Madrid),
Arnaud Leparmentier (à Berlin)
et Marc Roche (à Londres)



APRÈS Sur le bord du lac Léman, à Genève, où des rafales ont soufflé à plus de 100 kilomètres-heure, un bateau gît sur le flanc. La Confédération helvétique n'avait jamais dû faire face à des dégâts naturels d'une telle ampleur.

Plus de cent vingt morts

● **Victimes.** Les deux ouragans de décembre 1999 ont fait une quarantaine de morts en Allemagne, Suisse, Grande-Bretagne et Espagne, alors qu'on dénombre quatre-vingt-huit victimes en France.

● **Dégâts.** La tempête a touché d'autres pays européens, sans faire de victimes. Notre correspondante à Vienne, Joëlle Stoltz, nous indique qu'en dépit de sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse, très touchées, l'Autriche a été largement épargnée. On ne déplore ni morts ni blessés, bien que le vent ait atteint, le 26 décembre, 218 km/h sur le Feuerkogel, une montagne de la région de Salzbourg, et 130 km/h à Sankt Pölten, capitale de la Basse-Autriche. Les aéroports de Linz et de Salzbourg ont été fermés pendant quelques heures et le trafic ferroviaire interrompu entre Innsbruck et la Suisse. Dans l'ensemble, les dégâts matériels sont minimes, même dans les forêts, qui couvrent 47 % du territoire autrichien et fournissent la deuxième source en devises du pays après le secteur touristique. En Italie, le vent a soufflé très fort jusqu'à Rome, mais les dégâts sont minimes. Enfin, la tempête est arrivée très amortie en Belgique.

En Allemagne, il y a dix ans, déjà

L'Allemagne n'a pas été épargnée par la tempête. Surnommé Lothar par nos voisins germaniques, l'ouragan s'est surtout fait sentir dans le sud du pays. Des pointes de vent ont été enregistrées à 213 kilomètres-heure sur certains reliefs exposés de la Forêt-Noire, le massif qui longe la frontière française. Outre dix-sept morts, la tempête a provoqué des dommages considérables aux forêts, alors que les dégâts sur les réseaux électrique et téléphonique sont moins importants qu'en France. Dans le Bade-Wurtemberg, 90 % des surfaces boisées seraient touchées ; la neige qui recouvre les reliefs empêche encore de dresser un bilan définitif.

C'est la deuxième fois en une décennie que l'Allemagne est confrontée à un tel déchaînement. Déjà, au début de l'année 1990, deux ouragans baptisés Vivian et Wiebke par les météorologues avaient frappé à quelques semaines d'intervalle un plus grand nombre de régions. Cette fois, « Lothar semble avoir été plus puissant, mais sur une superficie plus réduite », commente un spécialiste des forêts, qui se souvient de la première catastrophe. Le Bade-Wurtemberg est le Land le plus touché ; selon les premières évaluations, 20 millions de stères de bois seraient abattus, contre 14,8 millions en 1990. En Forêt-Noire, entre 30 000 et 40 000 hectares ont été purement et simplement rasés. D'après les autorités du Bade-Wurtemberg, les dommages pour le seul secteur forestier régional sont déjà évalués à 1,5 milliard de deutschemarks (5 milliards de francs, 800 millions d'euros). Pour panser les plaies occasionnées par Lothar, les pouvoirs publics allemands cherchent à utiliser l'expérience acquise après le passage de Vivian et de Wiebke. Les spécialistes entendent procéder avec prudence pour éliminer les enchevêtrements d'arbres. Il s'agit d'abord d'évaluer les dégâts, bien que cette tâche soit compliquée par les chutes de neige survenues sur les hauteurs. Mais, à la différence de 1990, on veut agir

Instruites des précédents de Vivian et de Wiebke, en 1990, les autorités germaniques évaluent les coûts et les travaux nécessaires

sans trop tarder pour éviter le développement de parasites très dévastateurs pour les grumes. « Ces insectes se nichent sous l'écorce des arbres en train de mourir et en profitent pour atteindre des arbres vivants. Ils sont peut-être encore plus dangereux que la tempête elle-même et il va falloir récupérer le bois aussi rapidement que possible », estime Michael Reiss, au ministère des espaces ruraux du Bade-Wurtemberg. Certains professionnels espèrent avoir achevé le travail de déblaiement avant le mois de mai, c'est-à-dire avant le réchauffement du climat qui facilitera la prolifération des parasites.

Après le double ouragan de 1990, on avait cherché à reboiser en mélangeant résineux et feuillus, pour limiter la vulnérabilité de forêts jusque-là constituées essentiellement de conifères. Cette pratique devrait être poursuivie, alors que les avis divergent sur son efficacité préventive. « Les cultures mixtes n'ont pas changé grand-chose en Forêt-Noire, estime un responsable du Bade-Wurtemberg. Depuis la seconde guerre mondiale, on avait replanté avec des résineux car ces essences poussent vite, mais le fait de mélanger après les dégâts de 1990 n'a pas permis de diminuer l'impact de la tempête, contrairement à ce que l'on pouvait attendre. »

Parallèlement, les forestiers se préoccupent des conséquences de Lothar sur le marché du bois, où la double tornade de 1990 avait entraîné de spectaculaires chutes de prix. Là encore, on se cantonne encore aux hypothèses. Voilà dix ans, les tempêtes étaient survenues au plus mauvais moment, presque à la fin des campagnes d'abattage. Cette fois, avance-t-on pour se rassurer, les coupes étaient à peine lancées, et la tempête semble avoir été moins dévastatrice. Le volume de bois mis à terre en 1990 avait atteint 90 millions de stères, contre près de 25 millions fin décembre, pour une production annuelle de l'ordre de 39 millions de stères... pour l'ensemble de la forêt allemande. De plus, la conjoncture est actuellement plus porteuse, les prix du bois ayant eu tendance à augmenter ces derniers mois alors qu'ils étaient orientés à la baisse au début de la décennie.

Néanmoins, pour éviter l'écroulement du marché, certains suggèrent de continger les volumes de coupe autorisés cette année. Le Land du Bade-Wurtemberg réclame le vote d'une loi en ce sens par le Bundsrat, la deuxième Chambre du Parlement allemand, qui rassemble les représentants des Länder. « La question est à l'étude », indique un porte-parole du ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, soulignant que la bonne tenue des cours dépendra aussi du comportement des forestiers des pays voisins. En particulier des Français, qui vont disposer d'excédents autrement plus importants à écouler.



APRÈS A Munich, le chapiteau du cirque Tollwood, qui participait au festival du cirque, s'est effondré. A certains endroits, notamment dans le sud du pays, des pointes de vent ont été enregistrées à plus de 200 kilomètres-heure.

Philippe Ricard

L'ordre maritime sera européen ou ne sera pas

ENTRE le laxisme ou le fatalisme et la réponse simpliste du « *Ya qu'à supprimer les pavillons de complaisance* », des solutions existent pour mieux réguler, voire moraliser, les transports maritimes, à condition que les Etats les plus concernés – ceux qui donnent le « la » – affichent une réelle volonté politique.

L'idéal serait d'aboutir à une réglementation, notamment en termes de sécurité des équipages et des navires, aussi rigoureuse que pour le transport aérien, mais la différence – précisément – entre les deux modes tient au fait que l'avion achemine surtout des passagers : en conséquence, les opinions publiques comme les gouvernements se montrent, à cet égard, très vigilants.

Sur les cargos en revanche, les chargements de conteneurs, de pétrole, de ferraille, de billes de bois ou de sucre en vrac suscitent moins l'intérêt du public. Mais il suffit de voir le luxe de précautions, de vérifications, de contrôles – notamment aux Etats-Unis, au départ de Miami – sur les paquebots de croisière, un secteur en pleine expansion, pour comprendre que, lorsqu'elles le veulent et se donnent les moyens adéquats, les autorités nationales ou internationales sont en mesure d'encadrer un segment très précis du secteur maritime. Le secteur des passagers, globalement, notamment à bord des ferries, est réglementé rigoureusement par la convention internationale, dite Solas, de 1974, régulièrement mise à jour depuis.

Dans un secteur très concurrentiel, les intérêts privés l'emportent sur une volonté commune aux quinze d'édicter une réglementation contraignante

Le transport par mer étant de longue date totalement internationalisé – sauf, pour quelques années encore, les liaisons entre les Etats et leurs îles proches (Corse, archipels grecs, Japon...) –, il serait vain de croire qu'un pays peut unilatéralement édicter des règles. Surtout lorsque cet Etat est la France, qui a dégringolé au 28^e rang mondial avec 212 navires de commerce sous pavillon national – auxquels s'ajoutent 100 à 150 autres contrôlés par des firmes françaises mais arborant un pavillon étranger. Imaginerait-on Paris édicter seul des normes techniques, sociales ou douanières draconiennes pour les navires entrant à Dunkerque ou à Sète ? Aussitôt, les armateurs de ces bâtiments ou leurs affréteurs les enverraient à Anvers, Gand, Rotterdam ou Barcelone y livrer leurs marchandises.

Les ports se livrent à une concurrence acharnée pour attirer

des trafics et des bateaux. Tout navire qui vient décharger des cargaisons ou en charger doit payer des recettes pour Le Havre ou... Rotterdam. Et plus un navire est gros ou long, plus il paie. Tout est désormais fluide et interchangeable, sur terre comme sur mer. Une tonne de fioul destinée à un acheteur marocain peut aussi bien être embarquée au Venezuela qu'en Ecosse...

Si renforcement de la réglementation il peut y avoir, elle doit avant tout être le résultat d'un accord à quinze, dans l'Union. Or, dans ce domaine, l'Europe est impuissante et l'initiative, il y a cinq ans, de mettre en place un pavillon européen a échoué. L'idée, relancée très récemment par le Portugal, de créer une Agence européenne de la mer reste en plan, ni Claude Allègre (recherche et technologie), ni Dominique Voynet (environnement), ni Jean-Claude Gaysot (transports) ne la défendent ardemment à la Commission ou au Parlement.

Depuis 1982, pourtant, à l'initiative de Louis Le Penec, alors ministre français de la mer, quelques Etats, qui sont aujourd'hui près d'une vingtaine, ont signé un mémorandum pour opérer des contrôles dans les ports, établir des listes de navires suspects et s'échanger des informations précieuses entre administrations. Les résultats n'ont pas été négligeables, mais, faute de contrôleurs compétents en nombre suffisants en France, il n'est possible d'inspecter que treize navires sur cent alors que la norme souhaitée était

de vingt-cinq. Ce n'est un secret pour personne, en outre, que l'Europe maritime est dominée par les intérêts des pays anglo-saxons (Danemark, Norvège, Pays-Bas, Grande-Bretagne) et par l'omnipotence des armateurs grecs – dont beaucoup sont installés à Londres –, « rois » des achats de bateaux de deuxième main, qui, en termes de pavillon ou d'intérêts financiers à travers des compagnies et pavillons de complaisance, répuent à faire avancer toutes les tentatives sérieuses de renforcement des réglementations.

L'Organisation maritime internationale (OMI), dont le siège est à Londres, est l'organisme à travers lequel peuvent et doivent être traitées les questions juridiques, techniques, fiscales et diplomatiques qui pourraient assainir le transport maritime. Mais les procédures sont longues, comme à l'ONU ou à l'Organisation internationale du travail.

Si le transport pétrolier ainsi que les marées noires sont relativement bien encadrés par des conventions *ad hoc*, il reste en revanche au moins deux lacunes importantes que la France, qui va présider le conseil des ministres des Quinze à partir de juin, pourrait travailler à combler : le transport de produits chimiques – beaucoup plus dangereux que le pétrole – n'est pas réglementé ; aucune disposition commune n'est prévue, au niveau international, pour résoudre le problème de l'accueil des navires en détresse dans les ports refuges.

François Grosrichard

Les côtes touchées par la marée noire

Scénario noir

- **12 décembre 1999.** Ce dimanche, au large des côtes du Finistère, le pétrolier *Erika*, battant pavillon maltais et affrété par TotalFina, se casse en deux, à 6 heures, avec 30 000 tonnes de fioul lourd dans ses cuves. A 18 heures, le plan Polmar-mer est déclenché par le préfet maritime, l'amiral Yves Naquet-Radiguet.
- **13 décembre.** Les deux parties du pétrolier coulent par 120 mètres de fond.
- **14 décembre.** Des bateaux antipollution sont dépêchés sur place.
- **15 décembre.** Une information judiciaire est ouverte contre le capitaine indien du bateau, Karun Mathur, qui est placé une semaine en détention provisoire. Les opérations de pompage en mer débutent, sans grand succès.
- **22 décembre.** Le plan Polmar-terre est déclenché en Charente-Maritime et en Vendée. Dans les jours suivants, il sera étendu à la Loire-Atlantique, au Morbihan et au Finistère.
- **24 décembre.** Arrivée des premières boulettes de fioul dans le Finistère.
- **26 décembre.** La marée noire frappe massivement la côte atlantique.

Les marées noires n'ont pas trouvé leur parade

LES moyens pour venir à bout d'une marée noire n'existent pas actuellement. » Dans son édition du 29 mars 1978, *Le Monde* tirait un amer constat, moins de deux semaines après l'échouage de l'*Amoco-Cadiz*. Sur les plages de Portsall (Finistère) et du nord de la Bretagne, hommes et femmes luttaient alors avec leurs pelles et leurs seaux contre la pollution vomie par le pétrolier libérien. Une bataille dérisoire et largement improvisée. Vingt et un ans plus tard, la scène est, peu ou prou, la même. L'agitation qui a entouré depuis un mois le naufrage de l'*Erika* est un écho parfait, un calque de celle qui avait eu cours autour de l'*Amoco-Cadiz*. Mêmes exhortations, mêmes plaintes, mêmes promesses de mesures, mêmes polémiques. Et surtout, même impuissance face au produit ramené inlassablement, vague après vague, marée après marée.

Le 6 juillet 1978, le conseil des ministres réformait pourtant le plan Polmar, fustigé dans un rapport du Sénat. Mais la lourdeur et la lenteur du plan, dénoncées à l'époque, n'ont pas été évitées cette fois encore. Bien que les nappes aient erré quinze jours en mer avant d'arriver sur la côte, la machine a peiné à se mettre en branle quand les premières plaques ont touché le littoral. L'erreur des prévisionnistes sur le lieu et l'étendue des côtes souillées a handicapé la mise en œuvre opérationnelle.

Le même conseil des ministres de 1978 avait décidé la création, à Brest, du Centre d'étude, de documentation, de recherche et d'expérimentation (Cedre), placé l'année suivante sous la tutelle du ministère de l'environnement. Sa mission : « tenir à jour la documentation, coordonner et développer les actions de recherche et d'expérimentation et organiser des actions de formation » contre les pollutions marines.

La tâche était jusque-là en partie dévolue au Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo). Ce dernier menait, depuis sa création, en 1969, soit deux ans après l'échouage du *Torrey-Canyon*, des recherches sur la pollution par les hydrocarbures. Mais, en 1978, le Cnexo se vit reprocher de n'avoir pas su développer des moyens de lutte efficaces. On préféra donc créer un nouvel organisme doté de

Après le naufrage de l'« Erika », prévaut la même impuissance, donnant lieu aux mêmes polémiques qu'il y a vingt et un ans, après l'échouage de l'« Amoco-Cadiz »

moyens plus importants.

Vingt et un ans plus tard, les progrès ne sont guère flagrants sur le terrain. Les études sur la dérive des nappes de fioul ne se sont pas avérées très fiables. Quand aux moyens de lutte proprement dits, il est encore possible de reprendre mot à mot les articles du *Monde*, en 1978, pour les caractériser : « Les barrages flottants sont inefficaces lorsque la mer est forte. (...) Les engins de pompage en mer ne fonctionnent pas dans la houle. (...) Les produits dispersants sont d'une innocuité et d'une efficacité douteuse. »

Le Cedre, rebaptisé Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux, mais gardant le même sigle, est « un tout petit institut de recherche qui monte en puissance année après année, qui a besoin d'avoir davantage de moyens financiers, de personnel, de contrats avec des partenaires publics et privés », a estimé Dominique Voynet, ministre de l'environnement, dimanche 9 janvier, sur France 3. Comme après celui du *Torrey-Canyon*, comme après celui de l'*Amoco-Cadiz*, de nouveaux moyens d'expertises devraient donc être débloqués après le naufrage de l'*Erika*. Les commissions parlementaires récemment créées pointeront de nouvelles lacunes dans l'organisation du plan Polmar et proposeront sa réforme.

Pour quelle utilité ? « Il n'existe aucun moyen au monde capable d'empêcher l'engluage des plages par des quantités très importantes de pétrole brut », écrivait *Le Monde* en 1978. Vingt et un ans plus tard, personne n'a prouvé le contraire.

Benoît Hopquin

AVANT

La côte sauvage, baignée par l'Atlantique, ici à Batz-sur-Mer, c'est la promesse de respirer l'iode à pleins poumons, mêlée au parfum des goémons, dans un décor grandiose.



APRÈS

Comme il y a vingt et un ans, après l'échouage de l'« Amoco-Cadiz », hommes et femmes en sont réduits à lutter avec leurs pelles et leurs seaux contre la pollution visqueuse qu'inlassablement les marées ramènent vers la terre.